



المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵏⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
Royaume du Maroc



جامعة محمد الخامس بالرباط
Université Mohammed V de Rabat

Ingénierie et Evaluation de la Recherche Diplômante dans l'Enseignement Supérieur: Standards et lignes directrices

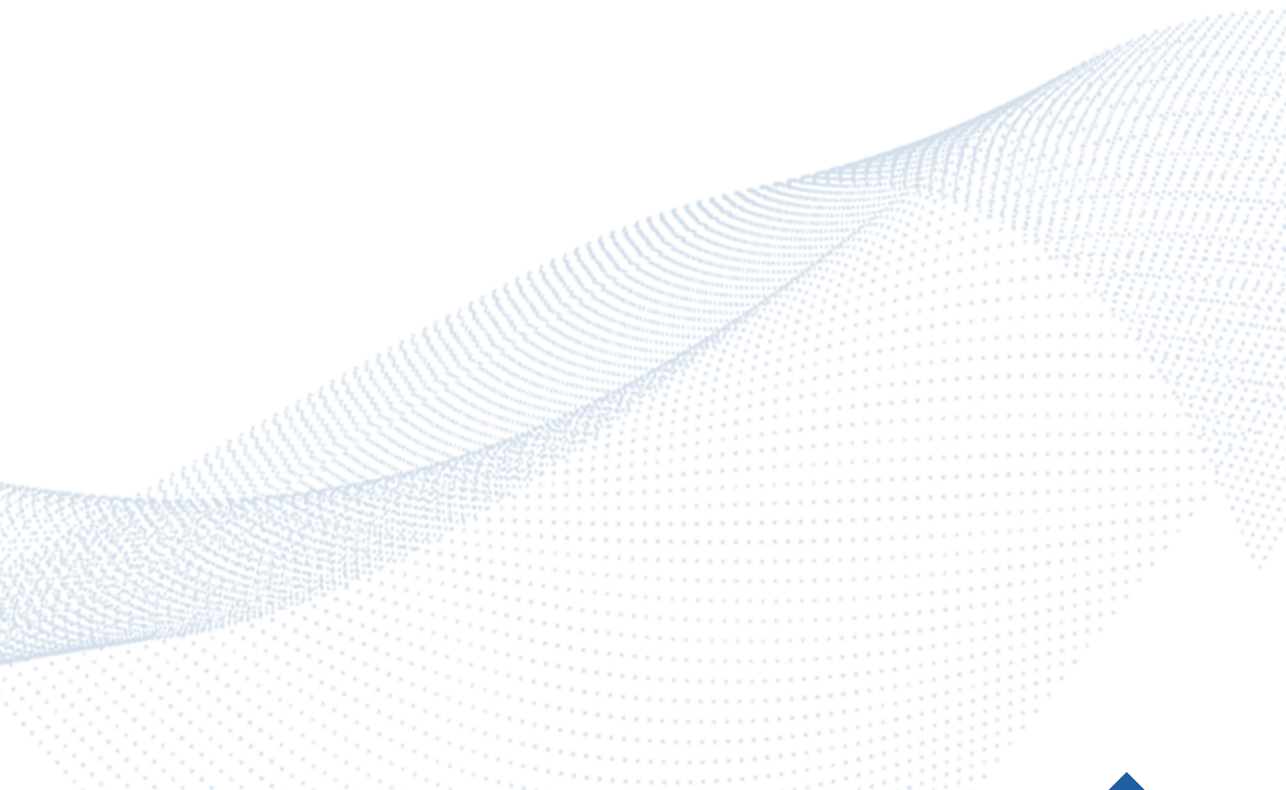
Arab | Français | Anglais

Conception, Supervision et Coordination
Abdellatif El Moudni

Membres de l'équipe

Abdellatif kidai | Mohammed Melouk | Ouessrar Mostafa | Hamza Chainabou | Malika Yassine | Driss Elghazouani

2021

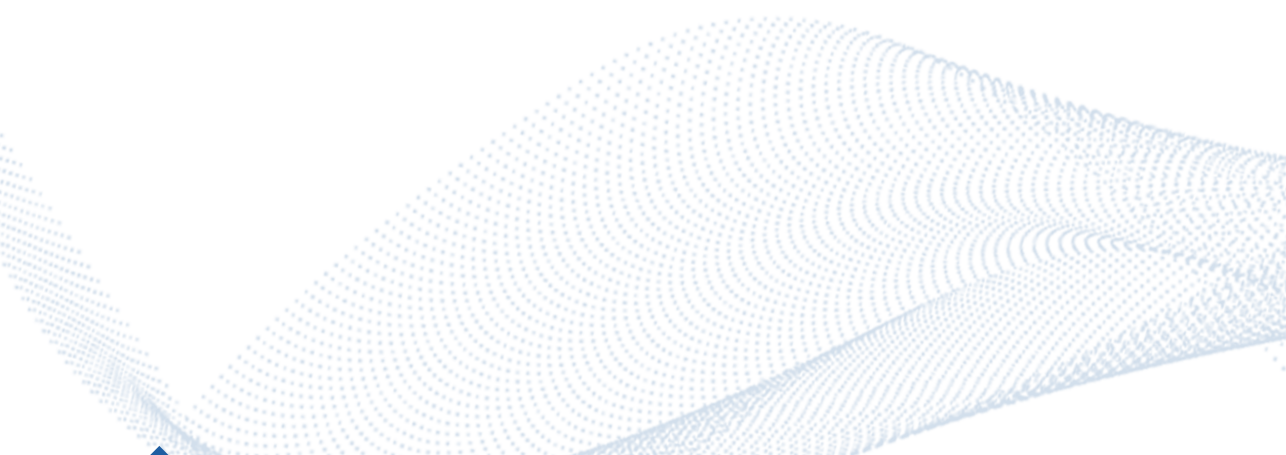


Sommaire

Préambule	1
Introduction	14
1.Objectifs escomptés	17
2. Considérations et perspectives	21
Premier axe : Éléments diagnostiques de l'état actuel de la recherche diplômante	26
1. Éléments diagnostiques.....	29
2. Avis des professeur(e)s sur l'ingénierie et l'évaluation proposées pour la recherche diplômante	31
3. Les propositions des enseignant(s)(es) chercheurs (es)	35
4. Caractéristiques afférentes à certaines disciplines	37
Deuxième axe : Fondements et éléments de base de l'ingénierie de la recherche diplômante	40
Première composante : choix du sujet de recherche et encadrement des étudiant(e)s	41
1. Lignes directrices pour le choix du sujet de recherche	41
2. La valeur ajoutée du sujet	42
3. Le sujet de recherche au service des projets de développement du pays.....	43
4. Le sujet de recherche en phase avec l'actualité universelle	44
Composante 2 : L'introduction	45
1. Définition du sujet de la recherche et mise en relief de son importance	45
2. Détermination des principaux objectifs	46
3. Problématique structurant le sujet.....	46

3.1. Proposition de définition fonctionnelle du concept de problématique, dans le cadre de la recherche diplômante.....	46
3.2. Elaboration progressive de la problématique	47
3.3. Formulation de la problématique	48
4. Définition opérationnelle des concepts clés	48
5. Hypothèses de recherche	49
6. Méthodologie et outils de recherche	50
6.1. Définition de la méthodologie de recherche et les facteurs qui influent sur son choix	50
7. Difficultés et limites de la recherche	51
8. Conclusion de l'introduction de la recherche par une brève présentation du plan de ses parties.	52
Composante 3 : les éléments essentiels de la recherche diplômante .	52
Composante 4 : Conclusion de la recherche	53
Composante 5 : Normes techniques pour la préparation et la rédaction de la recherche.....	54
1. Langue d'expression, de rédaction et de formulation	54
2. Clarté intellectuelle, construction rationnelle, argumentée et convaincante, et analyse critique.....	55
3. Organisation bibliographique et actualité des références.....	56
3.1. Importance de la documentation et des références bibliographiques	56
3.2. Exemples de documents et de références bibliographiques	57
4. Utilisation et organisation des sources bibliographiques	57
4.1. Normes concernant les citations et les références bibliographiques	58
5. Résumé (abstract)	64
6. La table des matières	65
7. Indexation thématique	65

8. Le / les annexe(s)	67
9. Publication d'articles scientifiques	67
10. Éthique de la recherche	68
Troisième axe : Evaluation de la recherche diplômante	70
1. Elaboration du plan de recherche	74
2. Etude et analyse des recherches antérieures	75
3. Présentation de la recherche	76
4. Conclusion et recommandations	77



PREAMBULE

Depuis l'avènement du présent millénaire, le Maroc s'est engagé dans les chantiers de la réforme globale du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique. Cependant, nonobstant les réalisations et les acquis enregistrés depuis la restructuration des formations universitaires, dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation, publiée en 2000, il demeure encore que la recherche scientifique, en général et la recherche diplômante, en particulier, sont confrontées à bien des défis à relever. Ils concernent notamment leur degré de qualité méthodologique et scientifique, d'une part, et leur latitude à répondre aux besoins du pays en savoirs et en développement d'autre part.

Dans ce contexte, parmi, les problématiques qui préoccupent les professeur(e)s de l'enseignement supérieur assurant l'encadrement de la recherche diplômante, figure la définition, d'un cadre logique, à travers la production et/ l'adoption d'un ou plusieurs cadres référentiels, ou de guides de conception et d'élaboration de ce type de recherche. Cette problématique est également parmi les soucis majeurs des institutions et des structures dédiées à la recherche scientifique, y compris la recherche diplômante.

Cette préoccupation a connu un nouvel essor, suite à l'adoption, en 2015, d'une Vision Stratégique visant à édifier une école marocaine basée sur l'équité, l'égalité des chances, la qualité pour tous, la promotion de l'individu et la contribution au progrès social, notamment

après la transformation en 2019, de cette vision en loi-cadre, devenue désormais un contrat social pour la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, qui engage et auquel tout le monde doit s'engager.

A noter qu'à l'international, cette problématique a commencé à s'imposer avec acuité dans le contexte des réformes successives des systèmes éducatifs, en général, et des systèmes de recherche scientifique, tout particulièrement. Il suscite ainsi une nouvelle dynamique dans la définition des critères pour l'élaboration, l'architecture et l'organisation de ce type de recherche, ainsi que la standardisation de ses composantes et fondements, dans la forme, la méthode et le contenu.

L'intérêt porté à cette problématique s'est également corrélé à la diversité et à la pluralité des connaissances scientifiques à l'échelle planétaire, en relation aux réformes liées au système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ; ce qui a conduit à la profusion et à l'expansion des différentes disciplines dudit système, en plus de la ramification et de l'interaction au sein de ses domaines de prédilection.

Ainsi, cette pluralité et cette bifurcation ont généré plusieurs résultats dont les plus importants se déclinent comme suit :

- Ajout et intégration, dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, d'un certain nombre de nouvelles disciplines, filières et formations ;
- Révision du système de certification dans les établissements d'enseignement supérieur, notamment dans la perspective de mise

en place d'un cadre national de certification, et d'élaboration de cahiers de charges pédagogiques, assortis de leviers systématiques et normatifs pour garantir la qualité de la recherche diplômante ;

À cet égard, le présent projet de standards et de lignes directrices vise à contribuer à l'incitation des politiques publiques afférentes à la recherche scientifique, dont la recherche diplômante, à s'inspirer de ce qui pourrait leur être utile dans l'élaboration d'un cadre référentiel, en vue de développer et d'enrichir les cahiers des normes pédagogiques.

- Émergence de disparités qui n'ont pas toujours de fondements scientifiques dans l'ingénierie et l'évaluation de la recherche diplômante. A cela s'ajoute le besoin croissant en matière de coopération, d'interaction et de convergence entre disciplines thématiques ;
- Besoin croissant d'un cadre de référence pour l'ingénierie et l'évaluation de la recherche diplômante ;

Cette diversité et ce surcroît des disciplines et productions scientifiques n'ont souvent pas été assortis de la qualité requise selon des spécificités académiques reconnues. Ce fait se reflète aussi bien dans le rendement que dans le rayonnement de la recherche scientifique. Il est également illustré par les rangs inférieurs qu'elle occupe dans les classifications internationales, qui sont en-deçà de l'ambition des universités et des institutions de recherche scientifique à l'échelle mondiale.

Ainsi, eu égard à la multiplicité des disciplines, à la différence de leurs méthodologies de recherche, à la diversification de leurs

thématiques et aux modalités d'élaboration des connaissances scientifiques en fonction du domaine d'intérêt spécialisé, plusieurs cadres référentiels et guides sont proposés mais dont l'impact était et demeure encore prégnant dans l'orientation et l'encadrement des travaux de recherche. Ils sont relativement en mesure de répondre aux besoins d'une discipline ou d'un pôle de disciplines

Ces référentiels et guides ont été élaborés soit par des chercheurs dont la compétence scientifique et le statut académique sont reconnus, soit par des établissements d'enseignement supérieur ou des centres et groupes de recherche scientifique, crédibles au niveau des instances scientifiques.

Cependant, ce qui caractérise principalement ces documents de référence réside dans leur nature spécialisée liée à la recherche diplômante, parmi tant d'autres domaines scientifiques différenciés quant à leurs objets, méthodes et connaissances produites. Le but est la découverte ou la ré-exploration de la réalité scientifique, qui demeure somme toute relative et ouverte aux variations et évolutions du monde et de la société du savoir.

Il est rare que ces référentiels et guides, axés principalement sur les modalités et les processus de préparation et d'architecture, intègrent dans leur conception la question du chevauchement et de la complémentarité conduisant à la nécessité de construire des pôles de spécialité. De même, ils ne fournissent pas non plus, de manière directe, de directives et de critères précis et ciblés pour l'évaluation de la recherche diplômante.

Cette réalité, caractérisée par l'interférence entre les savoirs, l'interaction méthodologique et l'ambiguïté des procédés d'évaluation, se trouve en prise avec l'accroissement d'une spécialisation en pleine expansion et ouverture. Aussi place-t-elle la tentative d'élaborer un cadre de référence synthétique et global pour les diverses disciplines, devant la problématique des critères de classification des sciences. Parmi ces critères on peut distinguer essentiellement trois types :

- Classification basée sur la thématique : sciences mathématiques, physiques, et biologiques, sciences humaines et sociales... ;
- Classification basée sur la méthode : sciences argumentatives, sciences expérimentales, sciences aux méthodes matérielles, dialectiques, structurales, fonctionnelles, comportementales, sciences basées sur l'interprétation, l'investigation, l'attribution et la comparaison... ;
- Classification basée sur la valeur scientifique : sciences objectives, précises, vraies, solides, par opposition aux sciences subjectives, peu fiables...

Cette classification épistémologique permet d'affirmer que le présent cadre de référence fait prévaloir la distinction entre les disciplines de la recherche sur la base de leur objet, ciblant ainsi, exclusivement, la recherche diplômante, et nullement les recherches et études scientifiques menées par les chercheur(e)s spécialisé(e)s et expérimenté(e)s selon des approches et des parcours académiques spécifiques.

En outre, ce cadre de référence repose sur une règle de principe selon laquelle chaque discipline scientifique a ses propres caractéristiques et ses normes scientifiques. On se doit d'en prendre conscience et de se référer à aux spécialistes en la matière.

Ainsi, les standards et lignes directrices proposés visent principalement la recherche menée à la fin d'un cursus de formation, couronnée par un mémoire, une thèse ou un diplôme ; tous reconnus comme travaux de recherche diplômante.

Il est vrai que ce type de recherche, à l'instar de tout autre type de recherche scientifique, est caractérisé par la différence et la divergence, d'une discipline ou d'un pôle à l'autre ; notamment en matière de méthodes et d'instruments. Toutefois, la valeur ajoutée souhaitée de ce cadre de référence consiste essentiellement à s'assurer d'une hypothèse selon laquelle cette différence n'exclut pas la possibilité d'établir un seuil méthodologique minimal, nécessaire et partagé, pour l'ingénierie et l'évaluation de la recherche diplômante, avec des composantes, des fondements, des critères partagés, ainsi que des indicateurs reconnus et conventionnels, susceptibles d'être adoptés pour l'évaluation de ce type de recherche, quelle qu'en soit la spécialité. Ce faisant, il faut insister sur l'inévitable nécessité de tenir compte des différences entre les disciplines spécialisées, naturelles et reconnues, entre les domaines et les thèmes de la recherche diplômante.

Parmi les nombreux types de méthodologies en vigueur dans le domaine de la recherche scientifique, y compris la recherche diplômante, on peut citer :

- La recherche fondamentale, dont le but est de faire progresser la science, nonobstant la considération de toute implication pratique ;
- La recherche argumentative et inférentielle ; elle repose sur la quantification et la construction logique ;
- La recherche conceptuelle et théorique ; elle concerne l'étude de diverses théories en vue de définition, de clarification d'un concept, d'en proposer de nouveaux ou de confirmer ceux impliqués dans les théories en vigueur, en se basant sur les mêmes données utilisées pour leur élaboration ;
- La recherche appliquée, dont l'objectif est produit des travaux appliqués, à partir de connaissances scientifiques existantes ;
- La recherche empirique ; elle repose sur la collecte de données et de faits nouveaux, dans le but de répondre à une question spécifique de recherche ;
- La recherche quantitative ; il repose sur une approche moyennant des instruments de quantification, et traite des données obtenues à travers des modèles statistiques ;
- La recherche qualitative ; elle aborde les faits et les sujets de manière systématique, mais non quantitative. Elle utilise des techniques spécifiques pour obtenir et traiter les données ; telles que : entretien, étude de cas, observation participative...

- La recherche descriptive : son but consiste à consigner et à décrire systématiquement un type particulier d'objets et d'élaborer des matrices de données, des principes ou des lois, en vue de fournir une description précise des faits tels qu'ils se présentent ;
- La recherche de terrain : elle est menée dans un milieu social ordinaire et naturel, dans le cadre d'une institution ou d'un espace territorial existant, qui permet l'établissement de relations entre variables, causes et effets ressortant de la réalité de terrain ;
- La recherche expérimentale : Elle est menée dans un laboratoire ou un espace artificiel, ce qui permet aux chercheurs de contrôler un certain nombre de variables.
- La recherche documentaire : elle repose sur la collecte d'un grand nombre d'informations qui demeurent en prise avec la difficulté de maîtriser la quantité documentaire ;
- La recherche comparative : Sous la forme d'études comparatives entre les théories ou les faits afin de relever les différences et les similitudes visant souvent l'identification des meilleurs pratiques.
- La recherche exploratoire : Elle vise la découverte des structures sous-jacentes aux faits étudiés dans la perspective d'en déduire des théories ou des modèles.
- La recherche-intervention (interventionnelle ou recherche-action) : c'est un genre de recherche appliquée dont le but est d'expliquer les faits et d'intervenir, par des actions concrètes et transformatrices, sur le terrain, en proposant des solutions et des prospectives ;

Il est certain que cette multiplicité de types de recherche a son impact sur la vérification de l'hypothèse susmentionnée. Aussi la confirmation de ladite hypothèse nécessite-t-elle d'apporter une réponse à la question suivante : dans quelle mesure et dans quel sens peut-on s'assurer de l'existence de composants et fondements qui constitueraient la base commune et nécessaire dans l'ingénierie et l'évaluation de la recherche diplômante indépendamment de sa spécialité ?

Dans ce contexte, les propositions déclinées dans le présent cadre de référence constituent le premier pari envisagé pour atteindre son originalité.

Le second pari pour cette approche innovante réside dans l'initiative de ce cadre de référence qui présente une grille d'indicateurs pour l'évaluation de la recherche diplômante, en veillant, autant que possible, à l'objectivité ; notamment qu'une telle entreprise est quasiment inexistante dans bien des pratiques liées à l'appréciation du produit de ce type de recherche. À cela s'ajoute le souci d'observer l'équité et la justice dans l'évaluation, sur la base du mérite, de l'intégrité et de la compétitivité loyale, surtout dans un domaine où les meilleures valeurs pour l'édification de la connaissance scientifique sont les plus précieuses éthiques de la recherche scientifique, notamment avec ce que cela nécessite comme effort soutenu et un ciblage continu pour réaliser l'ambition d'innovation, de distinction et d'excellence.

Le troisième défi est le fait que, autant ce cadre de référence tente de fournir des composantes, des fondements et des critères à même de constituer la minimum nécessaire pour l'ingénierie et l'évaluation de la recherche diplômante, autant son ambition se manifeste également dans la poursuite d'une dynamique de diffusion et de consécration d'une culture de production, ainsi que l'adoption de cadres référentiels ou de guides spécialisés, répondant aux exigences de la recherche diplômante, en phase avec son objet et le domaine scientifique dans le cadre duquel elle est élaborée et produite.

C'est ainsi que la transformation de cette culture, qui demeure une nécessité épistémologique incontournable, en tradition académique, dans les diverses disciplines de recherche diplômante, est à même de contribuer à la formation d'une élite de jeunes chercheur(e)s doté(e)s de la maîtrise des compétences de la recherche scientifique de qualité, d'excellence et de renommée à l'échelle internationale, dans les langues les plus utilisées mondialement, et par la publication dans des revues indexées à comité de lecture et faisant autorité auprès de la communauté des chercheurs confirmés.

En définitive, le présent travail demeure redevable :

- Au Professeur Mohammed Ghachi, Président de l'Université Mohammlmed V – Rabat, pour avoir bien voulu l'adopter, l'encourager, le valoriser et l'entourer d'une attention particulière ;

- Au Professeur Abdellatif Kidai, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Éducation, Université Mohammed V-Rabat, pour son aimable accompagnement de ce travail et pour lui avoir assuré les bonnes conditions d'organisation ;
- à tous les collègues qui ont bien voulu apporté à la réalisation de ce travail leur précieuse contribution effective, assidue et inconditionnelle : MM. Abdellatif Mouddni, Professeur de sociologie et d'éducation, superviseur et coordinateur des travaux du présent cadre référentiel, et les collègues, membres de l'équipe: MM Mohammed Melouk, Professeur de Linguistique Appliquée ; Abdellatif Kidai, Professeur de sociologie ; Mustapha Ousrar, Professeur des sciences de l'éducation ; Hamza Chinbou, Professeur de psychologie ; Malika Yassine, Professeure de psychologie et Driss Laghzaoui, Docteur en sciences de l'éducation ;
- À tous les collègues qui ont bien voulu apporter à ce travail leur précieuse contribution par la concertation, l'échange constructif d'idées et de propositions fructueuses, MM. Jilali Mikram, M, Mustapha seghir, Professeurs de Mathématiques, et MM. Adnan El Jazouli et Jamal Fezza, Professeurs de sociologie ;
- À tous ceux et celles qui ont contribué à l'enrichissement de ce projet, en matière de leurs disciplines respectives et leur apport en éléments de terrain, dont notamment :
- Ceux et celles qui ont élaboré les fiches relatives à l'ingénierie de la recherche diplômante dans leur domaine de spécialité ;

- Ceux et celles qui ont instruit les questionnaires et répondu aux questions avec sérieux et soin ;
- Aux collègues qui ont bien voulu assurer la traduction de ce document : M. El Houssaïn El Moujahid, Professeur de Linguistique française, pour sa traduction en langue française, M. Amine Amzile, Professeur d'anglais, pour sa traduction en langue anglaise, et au Professeur Mr Mohammed Melouk pour avoir contribué à la finalisation des deux traductions.

Le choix délibéré de présenter ce travail dans trois langues a été dicté, d'une part par le souci de diversifier les langues de publication afin de lui garantir une large diffusion, et d'autre part l'ambition de lui assurer une valeur ajoutée à travers les langues les plus utilisées dans le domaine de la recherche scientifique ;

Au terme de ce préambule, il convient de souligner que la préparation de ce cadre de référence a été une occasion opportune pour mener un exercice collectif en élaborant une proposition conceptuelle d'architecture et d'évaluation pour la recherche diplômante. Pour ce faire, il a été adopté une démarche qui se veut objective et visant à s'inspirer des résultats et conclusions méthodiques, fondées sur l'interaction d'opinions multiples. Elle envisage également la conjonction entre diagnostic et prospective, entre disparité et standardisation ; entre faits de déséquilibre et d'insuffisance dans la perspective de concrétiser l'ambition de la qualité. Ainsi, l'objectif escompté est de contribuer à la formation de nouvelles générations de chercheur(e)s qui incarnent des valeurs

sûres, dont notamment l'éthique de la recherche et l'aspiration à l'excellence, au génie et à l'innovation. Le but est également en l'impulsion de nouvelles dynamiques quantitatives et qualitatives, pour ériger la recherche diplômante en levier essentiel d'une recherche productive qui contribue au développement continu, pour une société appelée à déployer tous ses efforts pour concrétiser ses ambitions d'avancement et de progrès et en édifiant une connaissance qui profiterait autant à ses producteurs, à leur pays et à toute la communauté de la connaissance et du progrès.

Abdellatif EL Moudni

INTRODUCTION

Ce cadre de référence, sous forme de standards et de lignes directrices, est conçu pour servir de guide pratique à l'usage du professeur(e) dans ses activités d'encadrement. De même, pour l'étudiant(e) chercheur(e), il est un outil d'aide à l'élaboration et à la préparation de sa recherche diplômante.

Aussi son objectif principal est-il de fournir un instrument pour l'ingénierie, la préparation et l'évaluation de la recherche diplômante, dans les champs disciplinaires des établissements d'enseignement supérieur, notamment en matière de préparation de mémoire de licence et de master, de la thèse de doctorat, et des diplômes délivrés par d'autres institutions d'enseignement supérieur.

Par « recherche diplômante », on entend la recherche préparée par un(e) étudiant(e), au terme d'une période d'études post-baccalauréat, sanctionnant sa formation en vue d'obtenir une licence, un master, un doctorat, ou un diplôme d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Dans sa structuration, sa méthodologie, son contenu et ses résultats, cette recherche devra satisfaire aux critères scientifiquement et mondialement reconnus, ou, à ce qu'on désigne, selon le présent cadre de référence, par « ingénierie de recherche diplômante ». Dans ce contexte, il s'agit des composantes et des fondamentaux requis dans ce type de recherche, qui doivent être

strictement observés, par l'étudiant(e) chercheur(e), dans l'organisation et l'élaboration de la recherche, et au cours de tout le processus de sa réalisation, avec la supervision, le suivi et l'orientation du professeur(e) encadrant(e).

Il convient de rappeler qu'une fois achevée et valablement prête, toute recherche diplômante fait l'objet d'une discussion et d'une évaluation. Cette évaluation devra aller au-delà des seules observations, corrections et suggestions, souvent non soumises à des critères bien déterminés. Elle consiste plutôt en un processus standardisé axé sur l'estimation de la valeur scientifique de cette recherche et le degré de son adéquation avec les exigences de la recherche diplômante dans toutes ses composantes. En outre, cette évaluation devra opérer une rupture avec les impressions subjectives et les jugements de valeur, et requérir, autant que possible, l'objectivité. À cette fin, elle doit se baser sur une grille d'indicateurs impliquant les divers composantes et constituants requis dans la recherche diplômante.

La préparation de la recherche diplômante est certes de nature progressive ; elle est initiée par la licence, et se poursuit par le master pour aboutir à la thèse de doctorat. À cet égard, il convient de souligner que l'ingénierie et l'évaluation de la recherche diplômante demeurent généralement parmi les fondamentaux de ces niveaux de recherche ; bien qu'ils soient différenciés en termes de quantité, de contenu, de profondeur et de valeur scientifique, institutionnelle et juridique.

Il est également à préciser, comme il a été mentionné précédemment dans le préambule, que ce cadre de référence ne vise nullement les travaux de recherche effectués par des professeur(e) chercheurs, qui du reste ont spécifiquement leurs propres parcours et approches. Il n'est pas non plus destiné à la conception et l'évaluation des recherches et travaux menées par des professeur(e)s en vue de publication et d'enrichissement de la connaissance scientifique. Toutefois, il n'est pas exclu la possibilité de s'inspirer des contenus de ce cadre de référence pour la réalisation de tels travaux.

L'élaboration des standards et des lignes directrices qui visent une série d'objectifs, prend ses fondements notamment sur les éléments suivants :

- Plusieurs considérants qui en fondent les normes et les critères scientifiques ;
- Des référentiels scientifiques et académiques, locaux et universels, mondialement reconnus auprès des institutions de recherche et de la communauté des chercheurs(es) ;
- Des éléments diagnostiques de la réalité de la recherche diplômante dans la grande majorité des disciplines de l'enseignement supérieur, en se basant principalement sur :
 - Les travaux d'évaluation et des guides spécialisés, réalisés sur le sujet (annexe n° 1) ;
 - La lecture critique des cahiers des normes pédagogiques en vigueur, en rapport avec le sujet, publiés par le département

en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

- La consultation auprès de professeur(e)s encadrant la recherche diplômante à différents niveaux et dans plusieurs disciplines ;
- L'exploitation des résultats du questionnaire renseigné, en 2020, par 221 enseignants chercheurs de diverses disciplines.

1. OBJECTIFS ESCOMPTES :

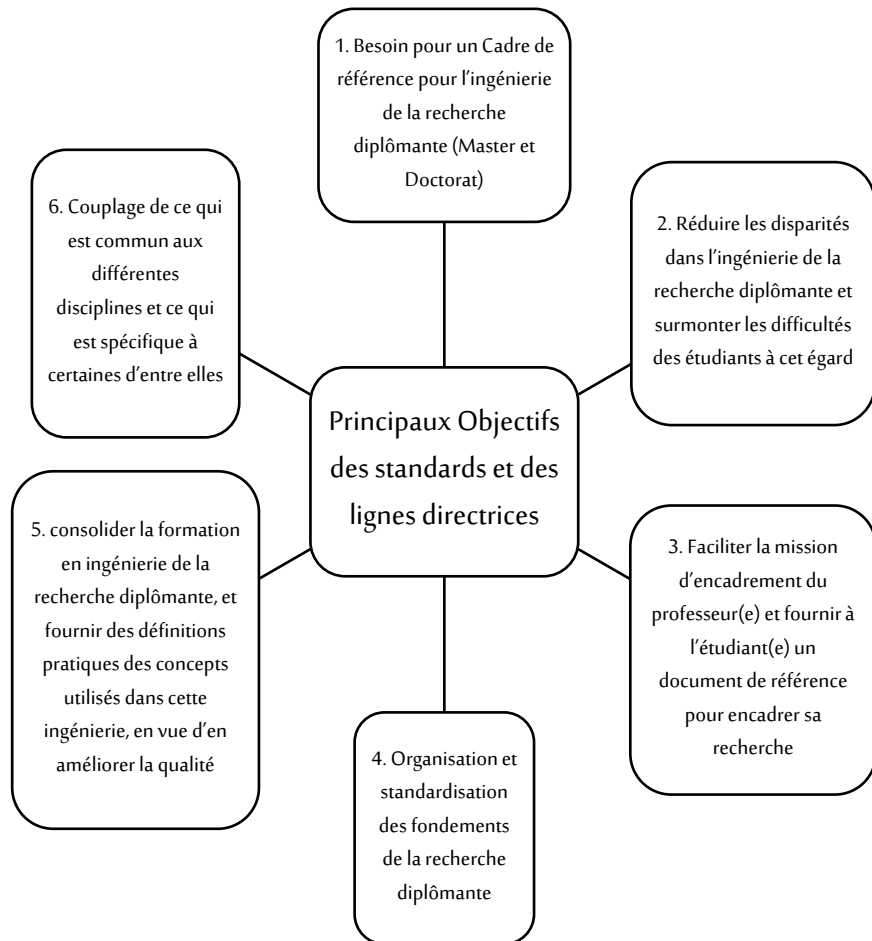
- Répondre au besoin urgent d'un cadre de référence aidant à l'ingénierie, à la préparation et à l'évaluation de la recherche diplômante afférente aux niveaux de licence, de master, de doctorat et de diplômes dans des disciplines relevant de l'enseignement supérieur. Dans contexte, ledit cadre tente de répondre à la nécessité d'une approche systématique et formative, qui s'impose en vue de soutenir l'adoption des fondamentaux académiques nécessaires à l'ingénierie et à l'évaluation de la recherche diplômante ;
- La mise en place d'une culture de la recherche académique, fondée sur des principes et des normes scientifiques internationalement reconnues, qui assure la qualité de la recherche diplômante et contribue à la consolidation de la production de connaissances scientifiques, reconnues auprès des institutions et des communautés de recherche crédibles ;
- L'adhésion à la dynamique de la réforme du système de recherche scientifique, visant à en promouvoir la qualité et l'interaction avec

l'économie et la société du savoir, et partant à contribuer à apporter en permanence une réponse satisfaisante aux questions et préoccupations du pays en matière de développement ;

- La mise à disposition d'un cadre de référence synthétique pour les établissements d'enseignement supérieur, à même de les aider à organiser et à rationaliser leur action dans les différents niveaux de recherche diplômante ;
- La contribution à la facilitation de la mission des professeur(e)s de l'enseignement supérieur en matière d'encadrement et d'évaluation des recherches diplômantes et de renforcement permanent de la qualité de leurs produits ;
- La mise à la disposition de l'étudiant(e) d'un document de référence, qui lui servira de guide pour la réalisation de ses travaux de recherche, conformément aux règles et normes scientifiquement établies et en vigueur dans de nombreux systèmes d'enseignement supérieur à travers le monde. Ainsi, la recherche diplômante, fondée sur la qualité et l'efficacité, sera une étape cruciale dans le cursus de recherche de l'étudiant(e). Elle permet également la formation de nouvelles générations de chercheur(e)s doté(e) de compétences et de fondamentaux de la recherche scientifique en général et de la recherche diplômante en particulier ;
- La mise à la disposition des étudiant(e)s chercheur(e)s, de diverses disciplines, un outil de formation en méthodologie et ingénierie de la recherche diplômante, y compris ceux et celles relevant de

certaines disciplines qui ne fournissent pas de modules de formation dans ce domaine ;

- L'organisation et la standardisation des composantes nécessaires à la recherche diplômante ; ce qui permettra :
 - Premièrement : de réduire autant que possible les écarts constatés, qui sont sans fondement scientifique, dans la conduite de la recherche diplômante ;
 - Deuxièmement : surmonter les difficultés et les lacunes relevées principalement chez l'étudiant(e) chercheur(e) ;
 - Troisièmement : fournir un outil susceptible de renforcer la formation d'en ingénierie de la recherche diplômante, en développant chez les concerné(s) des compétences méthodologiques, intellectuelles et cognitives, leur permettant de mener à bien leur recherche ;
 - Quatrièmement : susciter une dynamique de production de cadres référentiels et guides spécialisés, pour les pôles de disciplines scientifiques convergentes, afin de disposer d'une ingénierie normative de la recherche diplômante, et de fournir des indicateurs pour en évaluer la qualité et en apprécier la valeur ajoutée ;
- Ce cadre de référence vise à mettre en évidence les points communs requis dans toute recherche diplômante, d'une part, et à observer une vigilance scientifique, à même d'assurer, dans les travaux de recherche de divers types, le plein respect des caractéristiques des pôles spécialisés.



2. CONSIDERATIONS ET PERSPECTIVES :

- Œuvrer à assurer la validité et l'adéquation de ce Cadre de référence pour la recherche diplômante au niveau de la Licence, du Master et du Doctorat, en veillant à ce que la recherche liée à la Licence demeure un travail préparatoire, de formation et un exercice pratique sur les règles, les démarches et les composantes de la recherche scientifique. Aussi devra-t-elle être traitée avec souplesse, sans déroger aux règles et aux exigences de la recherche diplômante ;
- À cet égard, il convient de souligner que ce cadre de référence ne présente pas de méthodologie de recherche ; car chaque discipline dispose de sa méthodologie, bien qu'il puisse y avoir des points communs entre les champs disciplinaires ;
- Considérer l'étudiant(e) chercheur(e) comme étant le pivot d'une recherche diplômante qui combine le respect des normes académiques régissant la recherche scientifique avec l'encouragement de l'expression de son potentiel créatif et de ses aptitudes à l'initiative et à l'innovation ; ce qui lui offre toutes les chances de distinction, d'excellence et de génie ;
- Tenir compte de l'autonomie académique du professeur(e), qui lui assure la liberté de gestion de l'encadrement de la recherche diplômante, dans un esprit ordonné, rationnel et flexible ;
- Considérer le présent cadre de référence, destiné aux différents acteurs et intervenants concernés, comme une contribution à l'appropriation et au respect des normes et des standards

mondialement reconnus en matière d'ingénierie et de préparation des recherches diplômantes ;

- Fonder cette normalisation sur des règles de recherche diplômante reconnues à l'échelle nationale et internationale.
- S'inspirer des références et des guides nationaux et internationaux spécialisés en ingénierie de la formation diplômante.
- Il est à noter que la standardisation en question ici, et comme souligné plus haut, n'implique en aucune façon l'adoption d'approches stéréotypées, avec lesquelles il convient de rompre. En revanche, elle préconise une approche qui promeut la différence légitime et scientifiquement fondée et tient compte des spécificités des champs disciplinaires ;
- Dans ce contexte, il convient de souligner que certains types de recherche diplômante sont de nature qualitative ; ce qui rend difficile l'observance de certaines composantes de l'ingénierie de la recherche conformément à ce cadre de référence. C'est le cas des recherches fondées sur l'investigation ou l'argumentation et le raisonnement logique, ainsi que les recherches de nature théorique ou empirique ;
- Le besoin en normes et en indicateurs fiables, scientifiquement et internationalement reconnus pour évaluer la recherche diplômante ;
- Souligner, une fois de plus, que ce cadre de référence demeurera souple et ouvert à toutes les observations, modifications et recommandations, dans le cadre d'une approche participative et du suivi des développements locaux et internationaux à cet égard.



3. DOCUMENTS DE REFERENCE ET METHODOLOGIE POUR L'ELABORATION DES STANDARDS ET DES LIGNES DIRECTRICES :

- Éléments du diagnostic de l'état de la recherche diplômante, principalement dans les disciplines de l'enseignement supérieur, sur la base d'une analyse évaluative de cette réalité, à partir d'un échantillon de recherches diplômantes aux niveaux Licence, Master, et Doctorat. Cette étude est appuyée par des analyses diagnostiques des fiches sur la méthodologie de la recherche diplômante, préparées par des professeur(e)s encadrants diverses disciplines (Annexe n° 3). Y sont également investis les résultats d'un questionnaire soumis, par voie numérique, à un certain nombre de professeur(e)s encadrant la recherche diplômante dans plusieurs disciplines, au niveau national (Annexe n° 2), en plus des résultats de consultations organisées auprès d'un groupe de professeur(e)s de diverses disciplines ;
- Les expériences réussies en matière de recherche diplômante, à l'échelle nationale et internationale ;
- Une liste bibliographique spécialisée, liée directement à ce cadre référentiel (Annexe n° 1)
- Guides spécialisés, en particulier ceux issus d'institutions, d'organismes internationaux et d'universités de renommée, ainsi que ceux produits par un groupe de chercheur(e)s dans diverses disciplines scientifiques de manière générale ; (Annexe n° 1)

- Il convient de réaffirmer que ce cadre de référence demeurera ouvert aux points de vue et aux suggestions des professeur(e)s, afin qu'il soit partagé, amélioré en permanence et adopté par la communauté des chercheur(e)s encadrants et leurs étudiant(e)s, et qu'il devienne un document de référence utile à toutes les personnes concernées, et ce au service de la recherche scientifique, afin de rehausser la qualité et la valeur scientifique des diplômes aux niveaux national et international.
- Ce cadre de référence, outre l'introduction et la conclusion, est organisé selon les axes suivantes :
 - Éléments diagnostiques de l'état de la recherche diplômante ;
 - Composantes et fondamentaux de ce type de recherche ;
 - Grille d'indicateurs pour évaluer la recherche diplômante.

PREMIER AXE : ÉLÉMENTS DIAGNOSTIQUES DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA RECHERCHE DIPLOMANTE

Les documents, études et rapports utilisés dans l'élaboration du présent cadre de référence, notamment ceux relatifs à l'évaluation de l'état de la recherche scientifique, viennent confirmer l'existence réelle de nombreux problèmes dont pâtit la recherche diplômante. Il s'agit principalement de :

- L'absence, dans de nombreux cas, de normes pour l'ingénierie de la recherche, sa construction et la définition de ses composantes et fondamentaux ;
- La nécessité d'une grille d'indicateurs pour évaluer ce type de recherche ; car bien souvent, cette évaluation repose sur des observations et des propositions d'amendements, faites par chaque professeur(e) encadrant(e) et chaque évaluateur, selon sa conception, ses considérations, ses références et ses propres estimations ;
- Les cahiers de normes pédagogiques sont limités aux aspects organisationnels et techniques, sans égard aux règles méthodologiques et scientifiques de la recherche diplômante (annexe n° 4) ;
- La coordination entre les professeur(e)s encadrant(e)s au sein d'un même département, ou entre départements et disciplines est très réduite, alors que le contexte actuel requiert la nécessité de redynamiser la recherche collective et interdisciplinaire, sur des thématiques transversales nécessitant la coopération entre

disciplines et la synergie des méthodes et des programmes de formation ;

- La formation en méthodologie de recherche est souvent théorique et s'appuie sur des références disparates, souvent sans fondement scientifique. Qui plus est, certaines disciplines n'offrent aucune formation en méthodologie et ingénierie de la recherche et ses composantes ;
- La carence en matière d'encadrement, lequel reste, dans certains cas fort limité et irrégulier ;
- La régression croissante du respect de l'éthique de la recherche, notamment l'honnêteté intellectuelle, la lutte contre le plagiat et de la violation des droits d'auteurs ;
- L'ambiguïté du sort des observations faites lors des soutenances. En effet, l'étudiant(e) chercheur(e) est rarement suivi(e) après la discussion, pour s'assurer de sa prise en compte des observations et des recommandations du jury, avant le dépôt final de son travail ;
- L'insuffisance en supports de publication se situe à quatre niveaux:
 - Le manque de revues, indexées et à comité scientifique, à l'échelle nationale qui permettraient notamment aux étudiant(e)s chercheur(e)s de publier des articles scientifiques pendant et après la soutenance de leur thèse de doctorat ;
 - Le faible nombre de titulaires de doctorat qui publient leurs thèses en tant qu'ouvrages après la recommandation de publication ;

- La publication très limitée dans les langues les plus largement diffusées dans le monde ;
- La faiblesse du taux de publication dans les médias numériques et électroniques ;

Ces observations sont confortées par les résultats du questionnaire (Voir le questionnaire en annexe) adressé aux enseignants chercheurs sur l'état de la recherche diplômante à différents niveaux et dans différentes disciplines (voir le tableau ci-après). Elles seront suivies par une présentation et une discussion succincte des résultats obtenus.

Distribution des enseignants ayant participé à l'enquête selon le champ disciplinaire :

Disciplines	
Études théâtrales et arts du spectacle	6
Sciences de l'éducation	23
Sciences Informatiques	5
Physique	8
Linguistique	14
Langues anglaise	16
Sciences politiques	9
Exégèse et sciences coraniques	8
Sociologie	14
Littérature anglaise	11
Didactique de la langue arabe	8
Langue et littérature arabes	9
Chimie	7
Études islamiques	11
Sciences juridiques	10
Mathématiques appliquées	11
Science de gestion	8

Sciences agronomiques et vétérinaires	9
Médecine	11
La culture amazighe	4
Psychologie	19
Total	221

Il ressort de ce tableau qu'il y a une représentativité assez importante des établissements d'enseignement supérieur relevant d'universités ou d'autres établissements similaires dont la plupart ont participé dans le cadre de leurs diverses disciplines.

1. ÉLÉMENTS DIAGNOSTIQUES

Les opinions des professeur(e)s interrogé(e)s diffèrent quant aux éléments diagnostiques contenus dans le questionnaire. La majorité affirme qu'ils sont d'accord avec ce diagnostic, et une proportion importante d'entre eux sont relativement d'accord, alors qu'une partie infime a exprimé une position contraire.

En analysant le détail des réponses, les pourcentages des avis favorables ou non à ces éléments est variable. Ainsi, 56,86% jugent que les cahiers de normes pédagogiques nationaux de la recherche diplômante (master, doctorat, diplôme...) sont limités aux aspects organisationnels, et sont caractérisés par leur carence en caractéristiques académiques de la recherche scientifique, de sa qualité et de son évaluation ; 41,2 % affirment l'existence d'expériences et de pratiques réussies chez certains encadrant(es) de la recherche

diplômante ; et enfin, 54,9 % sont relativement d'accord avec le diagnostic proposé.

En ce qui concerne l'absence d'un cadre de référence interdisciplinaire national pour l'ingénierie et l'évaluation de la recherche diplômante, les résultats montrent que 80,4% des professeur(e)s sont d'accord avec cet état de fait, alors que 71,4% ont évoqué l'hétérogénéité de l'ingénierie et de l'évaluation de la recherche dans la même discipline et entre plusieurs disciplines, sans fondement scientifique. En outre, 73,5 % ont souligné, à cet égard, l'insuffisance de la coordination au sein de la même discipline et entre diverses disciplines ; alors que 62,7 % ont convenu de l'absence de formation en méthodologie de recherche dans certaines disciplines.

Il ressort de l'analyse des réponses concernant l'appréciation des normes méthodologiques requises dans la recherche diplômante que la plupart des professeur(e)s estiment que lesdites normes sont nécessaires. Ainsi, nonobstant la différence dans les pourcentages pour chacune des normes, il demeure que l'ensemble des normes ont enregistré des scores allant, de 70,58 %, pour l'importance de l'exploitation critique des références bibliographiques et des synthèses du travail théorique/ du terrain/ pratique/ de laboratoire dans les diverses composantes de la recherche selon chaque discipline, et 98,3 % pour la faiblesse du respect de l'éthique et des valeurs de la recherche scientifique, y compris la lutte contre le plagiat.

Par ailleurs, au niveau de certaines disciplines, à l'exception de la norme relative à l'approche genre en matière de réflexion, d'analyse

et d'expression, dont la nécessité est exprimée par 39,21 % des réponses, contre 47,05 % qui l'estiment relativement nécessaire. En ce qui concerne l'adoption des mêmes usages conceptuels, avec leurs significations opérationnelles tout au long de la recherche, 65,3% des enseignants l'ont jugé nécessaire, alors que 87,25%, considèrent qu'il est primordial d'adopter une seule langue et un même style académique spécialisé, en le préservant contre la répétition, la redondance et les jugements de valeur, en veillant aussi au bon usage des règles de ponctuation. Enfin, on enregistre un score de 100% d'adhésion favorable à la nécessité du respect des normes relatives à la mise en évidence des aspects de l'innovation, de la créativité, de la cohérence de la structure de la recherche, et de l'interdépendance organique entre ses différentes composantes.

2. AVIS DES PROFESSEUR(E)S SUR L'INGENIERIE ET L'EVALUATION PROPOSEES POUR LA RECHERCHE DIPLOMANTE

La majeure partie des enseignants chercheurs juge que les composantes proposées pour l'ingénierie de la recherche diplômante et son évaluation dans toutes les disciplines, sont nécessaires ; comme il est étayé ci-après :

❖ L'Abstract

Le résumé ou *abstract* de la recherche a été défini, dans le questionnaire, en six termes, comme suit :

- Limité à 300 mots au plus ;
- Traduction dans une ou plusieurs langues ;
- Clarté de l'objectif ou des objectifs principaux de la recherche ;
- Présentation et description de la méthodologie et des outils adoptés ;
- Présentation des principaux résultats de la recherche ;
- Définition des concepts clés.

Sur la base des réponses obtenues, la plupart des enseignants chercheurs s'accordent sur la nécessité de respecter ces aspects de l'abstract ; à l'exception du volume ramené à un maximum de 300 mots, jugé par la plupart d'entre eux comme étant d'une nécessité relative.

- **L'introduction**

Le questionnaire propose les éléments suivants, comme constituants nécessaires dans une introduction :

- Définition de l'objet de la recherche ;
- Mise en évidence de sa pertinence et de son contexte ;
- Définition de ses objectifs principaux ;
- Identification de la problématique relative à l'objet de la recherche ;
- Formulation d'une hypothèse ou des hypothèses de recherche ;
- Définition de la méthodologie et des outils de recherche ;
- Définition opérationnelle des concepts clés ;
- Délimitation du cadre et du périmètre de la recherche (temporel, spatial, méthodologique...).

Les données recueillies concernant les composantes de l'introduction confirment, à un taux d'environ 79,64 % des réponses, la nécessité d'assurer la présence de la plupart de ces éléments dans l'introduction ; du reste, un petit nombre de concernés sont d'avis différent.

- **La structure et l'organisation de la thèse ou du mémoire : parties, axes, chapitres, sections, ...**

La plupart des enseignants chercheurs conviennent de la nécessité d'articuler le travail de recherche diplômante en tenant compte des éléments suivants : parties, axes, chapitres, sections, ... et ce à des proportions variables pour ces différents éléments. Ainsi, les avis, à 87,92%, ont souligné qu'il est nécessaire que l'analyse des théories et des connaissances pertinentes à la recherche s'opère à travers la lecture approfondie et critique. 69,59% des opinions sont pour la présentation et la lecture de données quantitatives et/ou qualitatives en fonction de l'hypothèse ou des hypothèses de recherche.

Quant à la vérification, l'interprétation et la discussion de l'hypothèse ou des hypothèses, elles ont été jugées nécessaires par 82,3% des enseignants ; alors que 79,6 % ont souligné la nécessité d'articuler la discussion des résultats de la recherche par rapport aux théories, les concepts et les connaissances liés à son domaine. En ce qui concerne le dernier élément, lié à la nécessité d'assurer un équilibre quantitatif et qualitatif entre les différentes parties de la recherche, en

adoptant des paragraphes concentrés, 69,8 % des enquêtés l'ont pondéré.

- **La conclusion**

Concernant les éléments qui constituent la conclusion de la recherche diplômante, les réponses des enquêté(e)s sont divergentes. Ainsi, 98,3% ont convenu de la nécessité d'inclure les résumés des résultats et des analyses représentant les différentes composantes de la recherche ; 68,62 %, sont pour l'ajout de suggestions prospectives sur le sujet traité et de perspectives de recherches ultérieures, et 62,74 % proposent d'y ajouter les limites de la recherche réalisée sur les plans théorique, pratique et méthodologique.

- **La bibliographie, les références et la table des matières**

La plupart des enquêté(e), soit 94,11 %, confirment que la bibliographie et la liste des références sont nécessaires ; tandis que les autres l'estimaient relativement nécessaire. En ce qui concerne la table des matières, 86% la considèrent comme nécessaire à la recherche diplômante, alors que 14% relativisent son importance.

- **L'/ les annexe(s)**

Les enquêté(e)s ont convenu, à raison de 60,78%, qu'une ou plusieurs annexes sont nécessaires à la recherche diplômante, et le reste de ce pourcentage, soit 14%, le /les a jugée(s) relativement nécessaire(s).

3. LES PROPOSITIONS DES ENSEIGNANT(S)(ES) CHERCHEURS (ES)

Plusieurs propositions ont été émises par les professeurs. Elles sont déclinées ci-après, inchangées, telles que soumises dans le questionnaire :

- Encourager la recherche collective, notamment au niveau de la Licence et du Master ;
- Mettre l'accent sur la recherche appliquée et de terrain, qui fournit de nouvelles données et ouvre des perspectives pour la connaissance et l'analyse de la réalité ;
- Renforcer la coordination entre les différentes institutions scientifiques, en utilisant les techniques informatiques et en généralisant l'usage parmi les personnes et les institutions ;
- Mettre l'accent sur l'innovation et éviter les redondances fastidieuses ;
- Mettre le focus sur les aspects marquants du patrimoine scientifique arabe ;
- Publication d'un rapport scientifique annuel sur la recherche diplômante ayant fait l'objet de discussions et déposé auprès de l'institution concernée ;
- Création d'un organisme d'éthique de la recherche diplômante, chargé d'examiner ce type de recherche et de vérifier son respect des termes de cette éthique ;

- Adopter une évaluation, en respectant l'anonymat des chercheur(e)s, et conformément aux critères d'objectivité et d'impartialité ;
- Définir des lignes directrices pour la préparation de chaque recherche diplômante (licence, master et doctorat) par discipline, et en imposer l'application aux étudiant(e)s chercheur(e)s. En cas de manquement à l'application des dites lignes directrices, l'étudiant sera tenu de refaire sa recherche ;
- Nécessité pour tout professeur(e) encadrant d'organiser des ateliers au profit des étudiant(e)s qu'il (elle) supervise, afin de les former dans le domaine de la recherche et de sa méthodologie, et les accompagner dans la préparation et l'accomplissement de leur recherche ;
- Mise en œuvre des réglementations afférentes au contrôle du plagiat et de fraude, et imposition de sanctions répressives à l'encontre de tout étudiant(e) coupable de violation de l'éthique de la recherche ;
- Procéder à une évaluation annuelle des activités d'encadrement et de discussions, et les consigner dans une base de données centralisée ;
- Fournir une assistance technique à l'étudiant(e) au cours de la réalisation de sa recherche ;
- Renforcer et promouvoir la maîtrise des langues et l'initiation à la rédaction scientifique et aux méthodes mondialement établies ;

- Prévoir des mesures incitatives pour motiver les chercheur(e)s exceptionnels et investir leurs compétences dans des ateliers et dans la formation ;
- Accroître l'opportunité de mobilité des étudiant(e)s vers l'étranger, pour effectuer des stages et entrer en contact avec leurs homologues et avec leurs professeur(e)s ;
- Instaurer deux heures par semaine, incluses dans l'emploi de temps, pour encadrer les recherches diplômantes ;
- Identification, par des groupes scientifiques hautement spécialisés, de sujets de recherche qui traitent de problématiques et des questions inédites ;

4. CARACTERISTIQUES AFFERENTES A CERTAINES DISCIPLINES :

- Dans le domaine artistique, veiller à ce que l'étudiant puisse maîtriser plus d'une langue, et avoir un contact direct avec la réalité du théâtre et des spectacles, et avec les études qui s'y rapportent au niveau international ;
- Dans le domaine de la recherche linguistique, nécessité de mentionner les équivalents étrangers de termes et concepts de spécialité dans la linguistique et la critique ;
- En psychologie, nécessité de prendre en compte les caractéristiques particulières de la psychologie clinique ;
- Prendre en compte les spécificités de certaines recherches et études en sciences de la chariâ, telles que la présentation critique d'un

manuscrit, l'exégèse du saint coran, la science de la critique et de l'éloge (al-jarḥ wa t-ta'dîl) dans les hadîth du prophète ou les études terminologiques.

- Intégrer les index techniques nécessaires (index de versets coraniques et de hadîth, etc) ;
- Dans le domaine de la sociologie, ajout d'un chapitre méthodologique après le chapitre théorique, avant l'analyse et la discussion des résultats.
- Mettre l'accent sur le recours à l'utilisation de l'anglais dans les mathématiques.

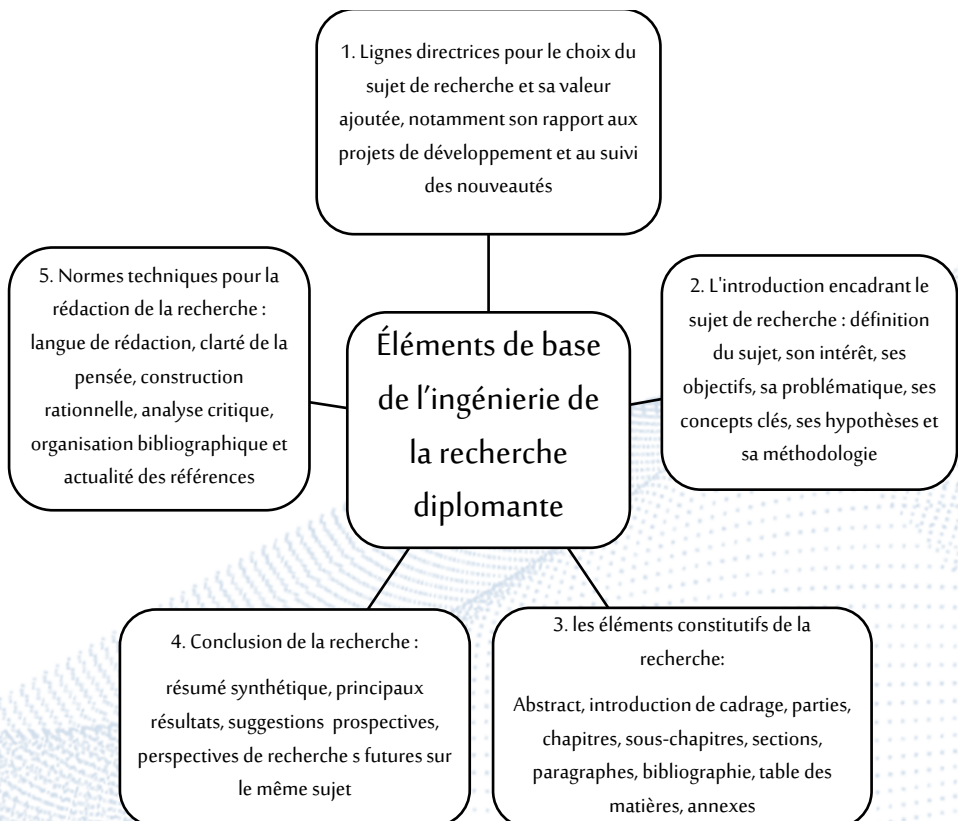
En résumé, l'analyse des réponses des enseignants chercheurs permet de faire ressortir quelques éléments diagnostiques et tendances partagés par l'ensemble des professeur(e)s encadrant la recherche diplômante. L'essentiel de ces éléments se décline comme suit :

- La confirmation du fait que la réalité de la recherche diplômante souffre de nombreux déséquilibres, au niveau de la conception, de l'élaboration, de la méthodologie, du contenu ou des résultats ;
- La nécessité d'accorder une attention particulière à ce type de recherche en vue de sa promotion, en tant pierre angulaire à même de donner un nouvel élan à la recherche scientifique qui bénéficiera à ses auteurs et répondra aux besoins de la société ;
- La conviction partagée par l'ensemble quant au besoin urgent en cadres de référence et de guides spécialisés pour l'ingénierie

et l'évaluation de la recherche diplômante, de manière à en assurer la qualité scientifique et la valeur ajoutée académique.

DEUXIEME AXE : FONDEMENTS ET ELEMENTS DE BASE DE L'INGENIERIE DE LA RECHERCHE DIPLOMANTE

En tant que travail de base dans le développement progressif de la recherche scientifique, au sein des disciplines académiques ou dans un cadre interdisciplinaire, la recherche diplômante doit reposer sur des fondements et des constituants reconnus scientifiquement et adoptés mondialement, de manière à lui garantir une valeur scientifique, une place et un rayonnement au sein de la communauté scientifique.



À cette fin, la recherche diplômante, notamment à des niveaux supérieurs, nécessite l'adoption d'un cadre logique, sous-tendu par une ingénierie basée sur des composantes et des fondements généralement partagés parmi la communauté scientifique. Cette ingénierie se décline comme suit :

Première composante : choix du sujet de recherche et encadrement des étudiant(e)s

Le choix du sujet repose sur un certain nombre de normes, que l'étudiant(e) est tenu(e) d'observer lors du choix et de la délimitation de son sujet, sous la supervision du professeur(e) encadrant(e). Parmi les plus importantes ce qui suit :

5. LIGNES DIRECTRICES POUR LE CHOIX DU SUJET DE RECHERCHE

- S'assurer de l'adaptation du sujet aux domaines de spécialisation de l'équipe de recherche, du laboratoire ou du centre de recherche, en cohérence avec la nature des formations dispensées dans l'établissement d'enseignement supérieur d'affiliation de l'étudiant;
- Explorer le sujet de recherche, en recherchant l'originalité et en veillant à sa précision. Il est recommandé d'éviter les généralités et, dans la mesure du possible, de ne pas reprendre des sujets déjà traités ;
- Veiller à la clarté et à la cohérence fonctionnelle du contenu et des résultats de la recherche avec son fondement de base ;

- Cadrer le sujet en fonction des besoins et des objectifs de la recherche, afin d'en faciliter l'approche ;
- Veiller à ce que le sujet soit vecteur d'une problématique stimulante suscitant des questionnements et un besoin en recherche continue, afin de produire un savoir académique dans son domaine ;
- Veiller à privilégier les sujets d'actualité, notamment en invoquant des questions d'intérêt immédiat pour la communauté locale et universelle. Ainsi de tels sujets seront-ils aussi productifs qu'utiles, et peuvent susciter l'investigation, l'innovation et la créativité, dans divers domaines et disciplines ;
- S'assurer de la disponibilité de travaux bibliographiques de référence et de laboratoires nécessaires pour mener à bien la recherche ;
- Encadrer le sujet dans son contexte et dans son échéancier.

Ainsi, tous les sujets sont réalisables tant qu'ils sont pertinents pour la discipline d'attache ; avec la possibilité d'impliquer des disciplines connexes, à titre de complémentarité et de la couverture des différents aspects du sujet. Toutefois, l'accent devra être mis sur ce qui confère à la recherche une ou plusieurs dimensions d'originalité et de distinction.

6. LA VALEUR AJOUTEE DU SUJET

- Mettre en évidence l'utilité scientifique du sujet et son importance quant à promouvoir la richesse du patrimoine immatériel de

l'humanité, ainsi que sa latitude d'utiliser le potentiel nécessaire pour fournir des réponses et ouvrir des pistes et des perspectives de réflexion et de production. Autant de voies soutenues par les efforts de créativité et d'innovation, dans un monde où le renouveau des connaissances est sans limites ;

- Adopter une méthodologie fiable en matière de connaissances scientifiques, selon le domaine de spécialité, et en adéquation avec le sujet de recherche et de la discipline à laquelle il s'intègre. Cette méthode doit être appuyée par le diagnostic, l'explication, l'analyse, l'utilisation fonctionnelle des concepts, la démonstration, la construction déductive et argumentative, la réflexion critique et l'approche prospective. Elle doit en définitive être animée par le souci d'ouvrir un horizon prometteur dans le traitement du sujet de la recherche ;
- Adopter des approches fonctionnelles et pluridimensionnelles, adaptées aux caractéristiques des méthodologies en vigueur dans chaque discipline scientifique.

7. LE SUJET DE RECHERCHE AU SERVICE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DU PAYS

- Œuvrer à l'intégration du sujet recherche dans une ou plusieurs dimensions des projets de développement du pays, au niveau national, régional et local, d'une manière appropriée à la

spécialisation ou aux disciplines invoquées dans le traitement du sujet retenu ;

- Cibler la contribution à une plus grande implication du pays dans l'économie et la société du savoir, de la culture, des connaissances, des programmes d'études et des valeurs humaines universelles ;
- Chercher à orienter le contenu et les résultats de la recherche, notamment dans les disciplines pertinentes, vers l'amélioration des aptitudes et des compétences du capital humain, la valorisation du patrimoine authentique du pays et le développement de la richesse matérielle et immatérielle.

8. LE SUJET DE RECHERCHE EN PHASE AVEC L'ACTUALITE UNIVERSELLE

- S'efforcer d'ancrer la recherche aux problématiques d'actualité aux niveaux national et mondial, tels que les défis auxquels le monde est ou serait confronté, notamment dans les domaines afférents à la nature, au climat, à la démographie, à la santé, à l'éducation, à la politique, à la psychologie, à la société, à l'économie, à la culture et aux valeurs ;
- Contribution de la recherche à la proposition de stratégies de gestion et d'affrontement des risques en matière de santé, d'environnement, des valeurs et de politique, en particulier dans les disciplines y afférentes ;
- Ouverture sur les bonnes méthodes, les pratiques réussies et les valeurs universelles ;

- Assurer le suivi de l'évolution de la recherche et investir dans les connaissances et les réalisations scientifiques, culturelles, artistiques et technologiques aux niveaux national et mondial. Il est à souligner qu'en étant au fait des développements universels, le sujet de recherche sera à même de contribuer à la poursuite de la quête ou de la redécouverte de la vérité, et partant à produire de nouvelles connaissances et à promouvoir la créativité et l'innovation.

Composante 2 : L'introduction

L'introduction qui permet le cadrage du sujet de recherche est une composante déterminante pour la définition de ses référentiels, l'orientation de ses perspectives et l'encadrement de son processus. Il est admis que l'introduction de la recherche n'est pas toujours soumise à des règles partagées et conventionnelles. Toutefois, dans la plupart des cas, elle est appelée à inclure les éléments suivants :

9. DEFINITION DU SUJET DE LA RECHERCHE ET MISE EN RELIEF DE SON IMPORTANCE :

- Définir et expliciter le sujet de la recherche et ses différentes dimensions, en prenant soin d'en abrégé l'intitulé ;
- Situer le sujet dans le temps et l'espace qu'il couvre, surtout lorsque son traitement nécessite le recours à l'historique et au suivi de l'évolution ;

- Mettre en évidence l'importance du sujet, le contexte qui suscite son traitement et l'utilité attendue de ses résultats.

10. DETERMINATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- Dédire les objectifs des principaux résultats escomptés ;
- Mettre en évidence la valeur ajoutée de la recherche par rapport au sujet dans ses différentes dimensions ;
- Assurer la clarté, la précision des objectifs et leur compatibilité avec la problématique, le contenu et les résultats attendus de la recherche.

11. PROBLEMATIQUE STRUCTURANT LE SUJET

11.1. Proposition de définition fonctionnelle du concept de problématique, dans le cadre de la recherche diplômante

Elle consiste en :

- L'articulation scientifique du sujet choisi. Aussi la problématique est-elle l'ensemble construit à travers une question centrale et des questions subsidiaires, qui permettraient le traitement scientifique du sujet ;
- Un résumé ciblé de la conception qu'a l'étudiant(e) du sujet de sa recherche. Ainsi, bien soignée, la formulation scientifique de la problématique doit refléter la maîtrise par l'étudiant(e) du sujet de sa recherche et exprimer sa propre réflexion ;
- L'adoption d'un style propre à l'étudiant(e) chercheur(e) dans l'approche du problème posé ;

- Une délimitation globale du sujet dans ses différentes dimensions et pistes, ainsi que les multiples entrées à ses questions et leurs éventuelles réponses pertinentes ;
- Une assise de l'essence-même du sujet de recherche et de l'idée fondamentale qui régit cette assise. Le but est d'en faire l'objet de questionnement qui imprègne les composantes et les axes de la recherche que l'étudiant(e) s'engage à respecter tout au long de sa recherche, et s'emploie à y apporter des réponses, à travers les différents axes, contenus et résultats de son travail.

3.1. Elaboration progressive de la problématique

- Formuler la question de départ découlant de la réflexion initiale sur le sujet ;
- Entreprendre une étude bibliographique approfondie, qui tient compte des travaux et des références antérieures liés au sujet, et mener des entretiens exploratoires avec un échantillon de spécialistes et de personnes concernées. Cette démarche permettra à l'étudiant(e) chercheur(e) d'élargir et d'approfondir sa conception du sujet et d'enrichir la base des connaissances y afférentes ;
- Procéder à une analyse critique de l'étude bibliographique, dans le but d'échafauder progressivement la problématique de la recherche, de manière à permettre à l'étudiant(e) chercheurs(e) de confirmer, de modifier ou de reconsidérer la question initiale, et partant de parvenir à une approche aussi originale qu'innovante dans le traitement du sujet.

11.2. Formulation de la problématique

- Mettre en évidence le paradoxe sous-jacent à la problématique et les perspectives qu'elle évoque, en vue d'anticipation des multiples solutions logiques qu'elle préconise, et cela à travers la formulation d'idées ciblées et fonctionnelles ;
- Formuler la problématique en termes d'une question centrale claire et organiquement liée au sujet de la recherche, en évitant les jugements de valeur et les représentations préconçues. Cela nécessite d'observer, autant que possible, l'objectivité et la crédibilité ;
- Dédire des questions subsidiaires à partir de la problématique, et les exprimer d'une manière rationnelle et structurée. Chaque question devra alors être versée à l'un des axes de la recherche, selon une perspective systémique et intégrée, visant une réponse globale à la question centrale de la problématique. Ces questions aideraient l'étudiant(e)-chercheur(e) à se préparer à l'identification et à la formulation des hypothèses de sa recherche.

1. DEFINITION OPERATIONNELLE DES CONCEPTS CLES

Chaque recherche diplômante utilise de multiples concepts, dont notamment des concepts clés, que représentent les termes simples ou composés les plus importants, et qui occupent une position centrale dans le sujet. Il est indiqué de réserver une place, dans l'introduction de la recherche, à la définition opérationnelle et fonctionnelle de ces concepts, pour aider à une compréhension plus précise du contenu, et

des résultats, conformément à la portée scientifique, procédurale et fonctionnelle proposée par l'étudiant(e) chercheur(e). En cela il /elle s'inspire de ses lectures bibliographiques pertinentes, en opérant une rupture avec les usages et les acceptions courants, et des impressions fondées sur le sens commun, sans fondement scientifique.

2. HYPOTHESES DE RECHERCHE :

L'hypothèse de recherche est une proposition de réponse aux questions posées par un(e) étudiant(e) chercheur(e) qu'il/elle situe au centre de sa réflexion et de son approche du sujet de sa recherche. Aussi est-elle, dans un certain sens, une somme de réponses provisoires et succinctes, à même d'aiguiller la collecte et l'analyse des données, des théories et des idées. Cependant, chaque hypothèse devra être examinée, affinée et vérifiée par l'étudiant(e) chercheur(e), au cours des étapes de la réalisation de sa recherche.

En outre, l'hypothèse se veut une proposition temporaire et anticipée d'une relation possible entre variables, concepts ou faits. C'est aussi une conjecture qui appelle vérification et ne doit pas être fictive, hors sujet, ou contraire à une argumentation avérée qui lui est opposée. Aussi doit-elle guider le chercheur(e) à disposer des données et informations avant la formulation définitive de l'hypothèse / des hypothèses.

L'hypothèse repose sur des critères basés sur :

- Le rattachement organique à la problématique de la recherche. Elle est ainsi le fil conducteur de ses diverses voies intellectuelles et

analytiques et, par conséquent, de l'ensemble de ses composantes et dimensions ;

- L'harmonie et la cohérence des hypothèses, si elles sont multiples ;
- La disposition à la testabilité et à la vérification, dans les limites des capacités disponibles ;
- Le respect de la clarté de l'hypothèse et sa construction logique.

3. METHODOLOGIE ET OUTILS DE RECHERCHE

3.1. Définition de la méthodologie de recherche et les facteurs qui influent sur son choix

La méthodologie de recherche est une modalité ou un ensemble de modalités interdépendantes, adoptées pour étudier la problématique choisie et en vérifier les hypothèses, par la construction structurée d'idées, et la manière de les analyser et les exposer afin d'obtenir des résultats de valeur scientifique.

L'approche du sujet de recherche requiert de :

- Se fonder sur une ou plusieurs théories de référence en méthodologie, selon les spécificités de chaque discipline ;
- Mettre à contribution un ou plusieurs outils de travail sur le sujet de recherche, selon la spécialité et la nature (théorique, argumentatif, de terrain, technique, etc.), à condition d'assurer à la recherche une cohérence entre choix méthodologiques et nature du sujet ;
- Adopter un ou plusieurs échantillons de nature théorique, pratique, (ou les deux combinés) ou technique ;

- Se baser sur des données et des analyses statistiques, pour les disciplines qui les nécessitent.

La définition de la méthodologie de recherche est liée à la nature de la problématique, à l'hypothèse ou aux hypothèses, à l'outil ou aux outils de recherche, ainsi qu'au type et à la taille de l'échantillon. Toutefois, la recherche diplômante robuste reste souvent celle qui peut adopter une approche combinée de méthodes et d'outils appropriés pour enrichir les résultats de la recherche, notamment dans certaines disciplines.

4. DIFFICULTES ET LIMITES DE LA RECHERCHE :

- Identifier les difficultés de recherche qui peuvent découler de raisons subjectives imputables à l'étudiant(e) chercheur(e) ou de facteurs objectifs indépendants de sa volonté, qui contribueraient à imposer des limites aux aspirations et perspectives de sa recherche;
- Mettre en évidence les limites des résultats de la recherche qui peuvent être occasionnés par les perturbations vécues par l'étudiant(e) chercheur(e), ou sa carence quant à assurer un ou plusieurs aspects de l'ingénierie de sa recherche, de sa méthodologie ou de sa bibliographie.

5. CONCLUSION DE L'INTRODUCTION DE LA RECHERCHE PAR UNE BREVE PRESENTATION DU PLAN DE SES PARTIES.

Clore l'introduction par une très brève présentation des principaux axes autour desquels s'organise la recherche, depuis son introduction à sa conclusion.

Composante 3 : les éléments essentiels de la recherche diplômante

- Un résumé de la recherche (abstract) ;
- Une introduction cadrant la recherche, faisant état des éléments identifiés ci-dessus ;
- Des parties, chapitres, axes et sections ; sachant que certaines disciplines, notamment juridiques, emploient d'autres désignations, telles que [المبحث، المطلب، الفرع], qui sont des axes et des parties selon lesquelles est organisé le contenu la recherche. L'essentiel est d'assortir la recherche d'une structuration rigoureuse et intégrée et une organisation progressive et systématique ;

Ces parties et chapitres comprennent au moins les éléments suivants:

- Analyse des théories et des connaissances pertinentes à la recherche, par une lecture critique approfondie ;
- Présentation et lecture des données quantitatives et/ou qualitatives selon l'hypothèse où les hypothèses de recherche ;

- Vérification, interprétation, explicitation et discussion de l'hypothèse / des hypothèses ;
- Discussion des résultats de la recherche en relation avec les théories, les concepts et les connaissances afférents au sujet de recherche ;
- Conclusion de la recherche, contenant ses conclusions et ses résultats ; ce qui sera illustré par la composante ci-après.
- Bibliographie adoptée ;
- Table des matières ;
- Annexe(s), au besoin et selon le contexte.

Composante 4 : Conclusion de la recherche

La conclusion générale de la recherche se compose, au moins, des éléments suivants :

- Les résumés condensés tirés des diverses composantes de la recherche ;
- Les principaux résultats obtenus à la lumière de l'analyse de la problématique et de la vérification des hypothèses ;
- Les limites de la recherche au niveau théorique, du terrain, de l'application et de la méthodologique ;
- Des propositions prospectives et des perspectives de poursuite de recherche sur le sujet traité.

Composante 5 : Normes techniques pour la préparation et la rédaction de la recherche

6. LANGUE D'EXPRESSION, DE REDACTION ET DE FORMULATION :

- Adopter une langue unifiée et un style académique et spécialisé, en évitant les redondances, les pléonasmes et les jugements de valeur. Les règles de ponctuation doivent également être scrupuleusement respectées ;
- Adopter les mêmes acceptions sémantiques des concepts utilisés, tels que définis dans l'introduction ; et ce tout au long du travail de recherche ;
- Avoir une maîtrise de la langue et des modes d'expression, tant pour traiter du quantitatif, comme les symboles mathématiques, ou du qualitatif, en employant pertinemment les mots et les phrases appropriés ;
- Veiller à la clarté des idées exprimées, en les soutenant par la connaissance basée sur l'argumentation, la conviction et la capacité de persuasion ;
- Etre aussi concis que précis dans l'expression des idées, en évitant les déductions hâtives, à moins d'en fournir une assise solide (donnée, statistique, citation crédible, argument, inférence...);
- Formuler des paragraphes concis sur les plans quantitatif et qualitatif, aisés à lire et à comprendre, et exempts de redondances et pléonasmes. Se conformant ainsi au style scientifique requis pour la rédaction des contenus de la recherche diplômante ;

- Maintenir la cohésion logique entre les paragraphes de la recherche, ses axes, ses parties et ses résultats ;
- Adopter l'approche genre, dans la réflexion, l'analyse et l'expression, dans le respect du principe de parité, devenu de nos jours, un des indicateurs scientifiques de la recherche ;
- Faire usage des technologies numériques pour permettre à la recherche diplômante de s'intégrer d'une manière fonctionnelle dans les technologies digitales innovantes, et l'utilisation des langues les plus utilisées au niveau international, un outil incontournable pour une large diffusion de la recherche scientifique.

7. CLARTE INTELLECTUELLE, CONSTRUCTION RATIONNELLE, ARGUMENTEE ET CONVAINCANTE, ET ANALYSE CRITIQUE

- Fonder la recherche sur les arguments et les preuves, et non sur les jugements arbitraires non fondés ;
- Eviter les jugements de valeur, les positions préétablies et les opinions issues des connaissances courantes, sans fondement logique ni scientifique. Le but est de construire des connaissances scientifiques, en rupture avec les concepts et les idées non soutenues par des outils de vérification, de démonstration et de confirmation, conformément aux méthodes scientifiques en vigueur selon les disciplines ;

- Procéder à la construction logique des idées et des résultats de la recherche ;
- Soutenir les résultats obtenus par la démonstration et l'inférence argumentative ;
- Adopter le principe de relativité dans les jugements et dans la présentation des résultats, en élargissant l'expérimentation, comme moyen de vérification et de contrôle, permettant de confirmer la crédibilité et la fiabilité.

8. ORGANISATION BIBLIOGRAPHIQUE ET ACTUALITE DES REFERENCES

8.1. Importance de la documentation et des références bibliographiques

La préparation du sujet et de ses différentes composantes requiert une documentation et des références bibliographiques, outre la consultation d'un maximum de travaux portant sur le sujet. Ces éléments contribuent à consolider les connaissances relatives au sujet et en affiner les aspects conceptuels et méthodologiques. Ainsi, le travail de recherche gagnerait en clarté et en bonne construction tant au niveau de la problématique que des hypothèses. Il sera ainsi ouvert sur des perspectives de recherche inédites, à même de lui conférer une valeur ajoutée voire innovante.

8.2.Exemples de documents et de références bibliographiques :

- Il existe une multitude de catégories de sources et de références bibliographiques, tels qu'ouvrages, thèses, mémoires, rapports, études, monographies, manuscrits, documents officiels, actes de colloque, périodiques, articles, communications scientifiques ...
- Ces documents se présentent sous diverses formes d'élaboration : sur papier, électroniques, audio, visuels, ou audiovisuels, ...
- L'exploitation d'une source ou d'une référence ou leur citation est conditionnée par leur valeur scientifique, leur publication sur papier ou leur diffusion par voies numériques ou audiovisuelles, en rédigeant la référence ou le renvoi selon la nature de la source.

9. UTILISATION ET ORGANISATION DES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

La bibliographie est d'une importance déterminante pour la conduite d'une recherche. Aussi est-elle le moyen :

- D'identifier les systèmes de pensée, les travaux et les discours disponibles sur le sujet, ou en relation directe ou indirecte avec celui-ci ;
- D'aider l'étudiant(e) chercheur(e) à clarifier et à approfondir davantage sa conception du sujet ;
- De l'exploiter dans l'analyse du contenu, la citation, la construction argumentative, la démonstration, et aussi pour l'affirmation, la critique, ou la réfutation d'une idée ou d'un résultat.

Parmi les aspects qui confèrent sa valeur ajoutée à la bibliographie les suivants, entre autres :

- L'appui sur des sources innovantes, portant une connaissance, une argumentation logique, une conception, une méthode, une doctrine, une philosophie ou une œuvre créative...
- La référence aux travaux de penseur(e)s et chercheur(e)s reconnu(e)s, dont la production se distingue par sa valeur scientifique, selon les domaines de discipline ou de spécialité ;
- La teneur en travaux, œuvres et références novateurs et d'actualité, quant à leur valeur scientifique, leur date de parution et l'originalité de leur approche. Ces qualités sont à même de consolider la valeur ajoutée de la recherche diplômante ;
- L'exploitation critique des lectures bibliographiques, des synthèses des travaux théoriques, de terrain, appliqués ou de laboratoire, dans les diverses composantes de la recherche, en fonction des disciplines ;

9.1. Normes concernant les citations et les références bibliographiques

Nonobstant les différences en matière des styles et modes de citations et références bibliographiques, on peut, à titre d'exemple, distinguer deux modalités en usage au sein de la communauté scientifique :

a. Références en bas de la page :

Le renvoi par note en bas de page doit se conformer à une série de normes scientifiques, notamment :

- Insertion des notes à la fin de la page ;
- Mention, pour la première occurrence d'un ouvrage, de toutes les informations éditoriales qui le concernent, selon les dispositions en vigueur dans la recherche scientifique ;
- Utilisation de l'abréviation op.cit (ou ouv. cit) pour une deuxième citation d'un ouvrage cité antérieurement.
- Utilisation de l'abréviation ibid (ibidem : au même endroit) suivie du numéro de la page, quand on cite un ouvrage dans deux notes consécutives ;
- Utilisation de l'abréviation id (idem) pour une référence consécutive au même auteur, suivie du numéro de la page ;

Lorsqu'une référence est répétée, et si d'autres références la suivent, on mentionne le nom de famille de l'auteur, suivi du titre abrégé de l'ouvrage (sans le sous-titre), et le numéro de page.

Lorsque le nom de l'éditeur ou de la date de publication sont inconnus, on utilise, les abréviations « s. e » (sans éditeur), dans le premier cas, et « s. d. » (sans date, dans le second cas.

b. Les références dans le texte

▪ Référence à un seul auteur :

Nom de l'auteur, titre de référence, lieu d'édition, éditeur, date de publication, numéro de page.

▪ **Référence à deux auteurs :**

Premier nom d'auteur, deuxième nom d'auteur, titre de référence, (lieu d'édition, éditeur, date de publication), numéro de page.

▪ **Référence à plus de trois auteurs :**

Si la référence comporte plus de deux auteurs, il faut citer tous les noms lors de la première référence. Pour les suivantes, indiquer le nom du premier auteur suivi de « et al. », de la date, puis le numéro d'édition ou du volume, la maison d'édition, le lieu de publication, l'année de publication et enfin le numéro de page.

▪ **Rapport ou étude d'une instance gouvernementale, d'un organisme international ou autres :**

Nom de l'instance ou de l'organisme, titre du rapport ou de l'étude, (lieu d'édition, éditeur, date de publication), numéro de page.

▪ **Ouvrage traduit :**

Nom de l'auteur, titre de l'ouvrage, nom du traducteur, (lieu de publication, éditeur, date de publication), numéro de page.

▪ **Article dans une collection scientifique :**

Nom de l'auteur, titre de l'ouvrage, titre et numéro de la collection ou de la série, (lieu d'édition, éditeur, date de publication), numéro de page.

▪ **Sources électroniques :**

Nom de l'auteur, titre de l'article, (lieu de publication, éditeur, date de publication), numéro de page, lien (identifiants URL ou DOI).

▪ **Articles dans une revue :**

Le nom de l'auteur, titre de l'article (en lettres minuscules et entre guillemets), nom de la revue (en italique), numéro, année, éditeur, lieu d'édition, date de publication, numéros de pages ;

▪ **Travaux de recherche diplômante disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur :**

Nom de l'auteur, titre du mémoire, de la thèse ou du diplôme (catégorie : mémoire de maîtrise, thèse de doctorat, diplôme), nom de l'établissement d'enseignement supérieur, année académique, (ou date de publication), numéro de page (si le mémoire ou la thèse est publié sur Internet, indiquer le lien à la fin de la référence).

▪ **Documents officiels et légaux :**

Le nom du pays, le titre de la loi, son numéro, la série, le nom de l'éditeur et la date de publication de la loi.

▪ **Sources électroniques (sur le Web)**

Nom de l'auteur, titre de l'article ou du rapport, nom du site Web, date d'édition ou de mise à jour, date de consultation, lien (URL).

▪ **Citations à l'intérieur du texte avec style APA :**

- La citation littérale est placée entre deux guillemets «...».
- Dans le cas d'une citation non littérale ou d'une reformulation, pas de guillemets.
- L'information bibliographique suit directement la citation, dans le texte, et comprend le nom de l'auteur, l'année de publication et le numéro de page.

Pour les citations, on doit se conformer aux normes suivantes :

- Citation d'un ouvrage intégral : nom, année, sans mentionner la page.
- Citation d'une page déterminée : nom, année, page.
- Citation de plus d'une référence.
- Si le nom de l'auteur est mentionné dans le texte, il n'est pas repris ; insérer entre parenthèses, le nom et l'année.
- Un article électronique est cité sans numéros de pages (nom, année, numéro d'ordre, paragraphe.).
- Il convient de se référer aux sources originales. Dans le cas d'une référence secondaire, on mentionne le titre de l'originale, ainsi que le titre de la référence secondaire et l'année de celle-ci.
- Si la source provient de deux auteurs, ils sont mentionnés ensemble à chaque fois qu'ils apparaissent dans le texte.
- Si la source est revient à de plus de deux auteurs, ils sont tous cités à la première mention, puis seul le premier est désormais retenu suivi de l'abréviation « et al.»
- Si la référence a six auteurs, seul le nom du premier auteur est, suivi du mot « et al.» dans tout le texte.
 - **Ordre de classement des références dans la liste bibliographique :**
- Ouvrage : nom de l'auteur, prénom, (année de publication), titre, (édition), lieu de d'édition, éditeur.

- Ouvrage traduit : nom de l'auteur, prénom, (année de publication), titre (traduction : nom du traducteur), lieu d'édition, éditeur.
- Chapitre d'un ouvrage (collectif) : nom de l'auteur du chapitre, prénom, (année de publication), « Titre du chapitre », in[dans] titre du livre, (éd. Numéro d'édition), p. (numéro de la première page- numéro de la dernière page de l'article), lieu d'édition, éditeur.
- Article dans une revue (ou périodique) : nom de l'auteur, prénom, « Titre de l'article », nom de la revue, (année de publication, jour s'il y a lieu et mois s'il y a lieu), numéro du volume, s'il y a lieu, numéro de la 1ère page -numéro de la dernière page de l'article.
- Article publié dans une revue téléchargée à partir d'une base de données spécifique : nom de l'auteur, prénom, « Titre de l'article », Nom de la revue, année d'édition, (le jour le cas échéant et le mois le cas échéant), numéro de volume s'il y a lieu, numéro de la 1ère page – de l'article numéro de la dernière page. Extraire de : Lien de la base de données.
- Contenu publié sur Internet : auteur. (Année d'édition, jour et mois). « Titre ». Date d'insertion (mois, l'année jour, sur <http://www...>).
- Mémoire, thèse, diplôme : nom de l'auteur, prénom, (année de soutenance), titre du travail (catégorie), nom de l'établissement d'affiliation, lieu.

Le classement des références dans une liste bibliographique doit respecter les recommandations suivantes :

- Ordre alphabétique des références utilisées ;
- Dans le cas de plus d'une référence du même auteur, elles doivent être classées selon l'ordre chronologique, de la plus ancienne à la plus récente.
- Si plus d'une référence est listée pour le même auteur et à la même date, elles sont classées par titre.
- Dans les références arabes, les préfixe « al, abû, umm » ne sont pas pris en compte dans le classement alphabétique.

10. RESUME (ABSTRACT)

Le résumé est placé au début du travail ; il précède l'introduction. Parmi ses caractéristiques les plus importantes :

▪ **Forme :**

- Il ne doit pas dépasser 250 mots, au plus ;
- Il doit être traduit dans une ou plusieurs langues autres que celle du travail de recherche.

▪ **Contenu :**

Le résumé doit comprendre les éléments suivants :

- L'objectif ou les objectifs de la recherche ;
- La méthodologie adoptée avec mention des outils ;
- Les résultats les plus important, ou simplement le résultat global;
- Les mots clés.

11. LA TABLE DES MATIERES

Sous la direction du professeur superviseur, l'étudiant(e) chercheur(e) insère la table des matières de sa recherche au début ou à la fin de celle-ci. Elle doit contenir, dans l'ordre, les composantes de la recherche, vues précédemment, assorties des numéros de pages (première et dernière).

12. INDEXATION THEMATIQUE

L'indexation thématique est un travail méthodique qui vise à décrire un document ou une recherche, en se basant sur une identification de l'information contenue dans le corps du texte de la recherche. Ces informations se rapportent aux concepts de base, aux noms propres, aux institutions et aux lieux géographiques utilisés dans le texte.

Il s'agit de mettre en place des listes, généralement dans l'ordre alphabétiques, pour ces thèmes, en indiquant les pages de leur occurrence dans le corps du texte de la recherche.

L'indexation des mots-clés et des concepts, dans la recherche diplômante, notamment la thèse de doctorat, fait état des principaux éléments qui tiennent lieu de mots-clés : les concepts, les sous-concepts, les noms propres, les institutions et les lieux géographiques. Ces éléments sont des entrées aidant à saisir la teneur du document et en faciliter la consultation.

On sait que ces listes d'indexation ne sont pas uniformes pour toutes les disciplines ; aussi sont-elles à élaborer en fonction des exigences de chaque spécialité.

Pour l'insertion de l'index dans la recherche diplômante, l'étudiant, notamment dans la thèse de doctorat, l'étudiant(e) chercheur(e) procède à l'élaboration des listes d'entrées susmentionnées en version électronique, moyennant un logiciel informatique approprié et qui permet de détecter les occurrences des mots-clés et leur pagination dans le texte. L'index ainsi élaboré est inséré directement après la conclusion générale.

Parmi les avantages scientifiques de l'indexation thématique dans le domaine de la recherche diplômante, on peut mentionner :

- L'organisation et la structuration rationnelles de l'utilisation des concepts et de la bibliographie ;
- L'identification des catégories des principaux concepts et noms propres utilisés et leurs fréquences, leur signification et le sens de leurs récurrences. Autant d'éléments renseignant sur les choix et les orientations scientifiques de l'étudiant(e) chercheur(e). Ils sont également des indicateurs de la nature de la recherche, dès ses référentiels théoriques, conceptuels et de terrain ;
- La facilitation de la recherche d'informations révélées par les concepts et les noms propres utilisés dans la recherche ;
- La fourniture d'une base de données qui permet l'accès facile au contenu de la recherche ;

- La possibilité d'apprécier la cohérence de teneur des concepts et des noms-clés utilisés, et la pertinence de leur utilisation dans des contextes appropriés.

13. LE / LES ANNEXE(S) :

L'annexe ou les annexes sont des données, des renseignements, des documents, ou des outils placés directement après toutes les autres composantes du mémoire ou de la thèse, sans qu'elles fassent partie de son corps. Elles sont insérées pour étayer la recherche avec des compléments d'information n'ayant pas de place dans le corps du texte, bien qu'elle soit importante pour le propos. Elles ajoutent au travail plus de clarté, et complètent l'argumentation par des éléments susceptibles d'en appuyer la pertinence.

Les annexes sont insérées avec une pagination séparée de celle du mémoire ou de la thèse. Dans le cas de plus d'une annexe, elles sont placées dans l'ordre de l'occurrence de leur objet dans le corps du mémoire (voir annexe...)

14. PUBLICATION D'ARTICLES SCIENTIFIQUES

Les communautés et les structures de recherche diplômante, à l'échelle mondiale, ont opté pour la mise en place d'une tradition académique qui impose à l'étudiant(e) chercheur(e) en période de préparation, notamment, d'une thèse doctorat, de publier deux articles scientifiques ou plus, dans des revues et supports indexés et à comité

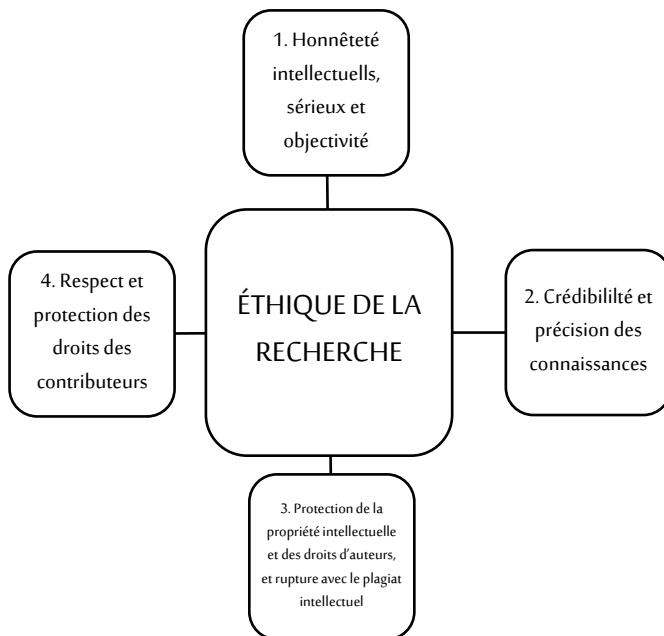
scientifique, avant le dépôt de son travail achevé auprès de l'établissement d'affiliation.

Ces articles doivent être élaborés dans le respect des mêmes normes et spécificités que toute recherche scientifique exige. Ils constituent un exercice nécessaire et une épreuve initiale pour la maîtrise des techniques et méthodes de recherche. Aussi le présent cadre de référence propose-t-il la généralisation de l'application de cette disposition institutionnelle, et l'élargissement des supports scientifiques indexés et à comité de lecture aidant à la publication dans les revues nationales et internationales, tout en encourageant la publication, autant que possible, dans les plus langues utilisées à l'international.

15. ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE :

La recherche scientifique exige le respect scrupuleux de certaines règles d'éthique, notamment :

- Faire preuve d'honnêteté intellectuelle, en s'interdisant tout plagiat, ou copie intégrale sans mention d'auteur ; observer en permanence les principes d'intégrité, de sérieux, de persévérance et de quête d'objectivité, et rompre définitivement avec toute forme de subjectivité ;
- Assurer la crédibilité de l'information et l'exactitude des connaissances scientifiques ;
- Protéger la propriété intellectuelle et respecter les droits des auteurs;
- Garantir et protéger les droits des contributeurs à la recherche.



TROISIEME AXE : EVALUATION DE LA RECHERCHE DIPLOMANTE

L'évaluation de la recherche diplômante constitue aussi un des problèmes que l'on rencontre dans ce type de recherche. En effet, cette évaluation qui intervient lors de la soutenance du mémoire ou de la thèse après sa dépôt et l'aval pour les soumettre à discussion, n'est souvent pas soumise aux normes et indicateurs conventionnels adoptés par les professeur(e)s superviseur(e)s et évaluateurs.

C'est pour cela que le présent cadre de référence suggère une grille de critères d'évaluation applicable à la recherche diplômante.

Cette grille a été élaborée à partir des références sur le sujet et en tenant compte des fondements, composantes et normes d'ingénierie de recherche diplômantes, déclinés dans ce cadre de référence, ainsi que des grilles en vigueur dans certaines universités étrangères. Elle a été largement inspirée d'un modèle courant à la Faculté de l'Education de l'Université Métropolitaine de Cardiff au Royaume Uni. Elle a pour objectif d'aider les enseignants chercheurs à évaluer les recherches diplômantes, en s'appuyant sur des indicateurs clairs avant ou pendant les discussions et les délibérations portant sur les mémoires ou thèses venus à soutenance. Ainsi conçu, ce cadre de référence décrit les normes requises dans l'ingénierie et la réalisation de la recherche diplômante. Quant à la grille que ce cadre préconise, elle présente des normes pour l'évaluation de la qualité et du contenu du produit de la recherche. Les spécifications relatives aux exigences de forme (résumé en deux langues, divisions en parties, liste bibliographique, annexes,

mise en page, etc..), détaillés dans le présent cadre de référence, sont supposés avoir été gérés sous la direction des professeur(e)s encadrant(e)s avant le dépôt du travail pour soutenance. Leur impact sur la qualité du contenu de la recherche est évalué globalement. Cependant, il est préférable que chaque université ou établissement d'enseignement supérieur dispose d'un cadre de référence spécifique qui détaille clairement les spécifications formelles et organisationnelles de la recherche diplômante.

La grille se décline en quatre tableaux : le premier tableau présente la structure globale du mémoire ou de la thèse, composée de quatre éléments principaux, assortis chacun d'un descriptif des critères généraux. A chacun des quatre éléments est affecté un tableau comportant une description précise du degré de satisfaction de chaque composante.

Le premier tableau est utilisé pour déterminer le poids de chaque élément (pourcentages selon les disciplines) dans l'évaluation globale de la recherche diplômante. Les autres tableaux sont utilisés pour une évaluation détaillée de chaque élément séparément, avec une notation. Ces tableaux détaillés, généralement utilisés dans l'évaluation des mémoires, peuvent notamment être adaptés pour l'évaluation de la thèse de doctorat. Et, afin de contrôler et utiliser les normes de manière procédurale pour vérifier leur conformité, il est ajouté une liste de référence des principales spécifications de chaque élément. A souligner également qu'on peut considérer certaines des composantes liées

principalement à la forme et à l'organisation de la recherche définies dans le cadre de référence, et les verser à cette liste.

Le cas échéant, on peut adapter n'importe quel élément clé ou en rajouter un autre. On peut aussi définir l'estimation de la valeur de chacun des quatre éléments, en fonction des disciplines.

Afin de faciliter l'évaluation, en adoptant la notation au niveau de la licence et du master, telle qu'elle est préconisée dans les cahiers de normes pédagogiques nationaux, la grille proposée fournit une description précise de critères qualitatifs déterminés, accompagnée d'une notation dégressive flexible de la qualité de chaque critère associé à l'élément.

Il s'agit ici d'une première tentative de proposition d'indicateurs aidant à effectuer pour la recherche diplômante une évaluation qui se veut objective autant que possible. En outre, elle pose les bases pour l'appréciation de la valeur scientifique de ce type de recherche, en invoquant la transparence dans la mesure de cette valeur, selon des critères établis et reconnus communément au sein des groupes de recherche. Elle envisage également d'être un contrat scientifique liant les professeur(e)s en charge de l'évaluation de la recherche diplômante, et les étudiant(e)s chercheur(e)s, qui du reste sont responsables de mener à terme leur recherche.

Grille générale

Indicateurs de mesure du pourcentage de l'efficience de chaque élément dans l'évaluation globale

Éléments clés	Pourcentage %
<p>1. Elaboration du plan de recherche Identification avec précision des questions, de la problématique ou des problèmes de la recherche ; présentation du contexte de la recherche ; clarification de l'objet et des objectifs de la recherche.</p>	
<p>2. Etude et analyse des recherches antérieures - Sélection des connaissances et des informations provenant de diverses sources ; analyse et évaluation de la documentation pertinente pour le sujet. - Synthèse et développement des arguments.</p>	
<p>3. Présentation de la recherche Choix de la méthodologie appropriée et les modalités d'obtention, de présentation, d'analyse et de discussion des données pour répondre aux questions et problématiques de la recherche</p>	
<p>4. Conclusion et recommandations Résumé des points clés et exposé succincts des résultats avec analyse critique des données, des preuves et des arguments.</p>	

1. ELABORATION DU PLAN DE RECHERCHE

Echelle de réalisation des critères	Note
– Existence d'une base valide de la connaissance et une très bonne compréhension du domaine de recherche ;	10 9
– Définition claire du sujet et identification d'objectifs appropriés ;	8 7
– Preuve d'une compréhension claire des principales questions du domaine de la recherche et la base des connaissances factuelles ;	6 5 4
– Identification de certaines caractéristiques saillantes du sujet et choix d'objectifs appropriés.	
– Absence de preuves de compréhension des questions clés de la recherche.	3 2
– Insuffisance de preuves d'une compréhension claire de l'objet de la recherche et inadéquation des objectifs fixes.	1
Aucune réponse	0

Liste référentielle pour la mesure du degré de satisfaction des composantes et de la qualité de l'élément

- L'intitulé doit être aussi clair qu'adéquat ;
- L'introduction doit être claire et énonciation du contexte, de la problématique de la recherche et des résultats escomptés ;
- Elle doit inclure le but de la recherche (pourquoi, qui, quoi, où et quand ?) Et ses objectifs ;
- La problématique et les hypothèses de la recherche et doivent être bien définies, mesurables, réalisables et réalistes ;
- Le raisonnement logique doit présenter une justification de la recherche et des informations sur son contexte ;

- L'existence d'informations pertinentes sur l'éthique de la recherche.
- L'adoption d'une langue uniforme et un style académique spécialisé (dans toutes les composantes de recherche).

2. ETUDE ET ANALYSE DES RECHERCHES ANTERIEURES

Echelle de réalisation des critères	Note
– Très bonne compréhension de la complexité des problématiques posées.	10
– Organisation des contenus sans se limiter aux seules notes des cours ou des programmes.	9 8
– Existence de preuves d'une réflexion critique et de lecture au-delà du sujet principal.	7
– Existence de preuves d'évaluation de l'information et synthèse des connaissances.	6
– Choix des matériaux et outils appropriés.	5
– Existence de preuves de réflexion critique et d'évaluation d'un ensemble de références pertinentes.	4
– Existence de preuves de la capacité de recueillir de l'information et d'établir des généralisations, avec peu ou pas de preuves de critique, d'élaboration ou d'évaluation.	3 2
– Preuve de recherches limitées impliquant une sélection et une évaluation limitées des sources.	1
Aucune réponse	0

Liste référentielle pour la mesure du degré de satisfaction des composantes et de la qualité de l'élément

- Eléments de justification du choix des références ;
- Pertinence des références ;
- Existence de sources récentes (sauf si elles sont essentielles ou importantes) ;

- Couverture adéquate du domaine de recherche et présentation satisfaisante ;
- Réflexion critique, analyse, évaluation et synthèse ;
- Liens vers un contexte théorique, de terrain ou professionnel ;
- Réalisation d'équilibre quantitative et qualitatif entre les chapitres.

3. PRESENTATION DE LA RECHERCHE

Echelle de réalisation des critères	Note
– Traitement exhaustif, détaillé, précis et systématique des aspects importants de la recherche	10 9 8 7
– Démonstration d'innovation et d'approche critique ;	
– Collecte et analyse minutieuse des données appropriées et pertinentes ;	
– Présentation des résultats dans un style clair et approprié ;	
– Extraction des informations à partir de diverses sources et leur présentation dans une synthèse logique et cohérente.	
– Démonstration d'une structure logique et d'arguments clairs.	6 5 4
– Collecte et analyse appropriées des données pertinentes.	
– Présentation claire des résultats, avec une capacité relative de recueil d'informations à partir de différentes sources et de les présenter de façon ordonnée et appropriée à l'objet de l'étude.	
– Insuffisances manifestes de la présentation ;	3 2 1 0
– Les résultats sont limités au domaine général de la problématique de la recherche ;	
– Données limitées et analysées d'une manière insuffisante.	
– Présentation inappropriée des résultats.	
– Aucune réponse	

Liste référentielle pour la mesure du degré de satisfaction des composantes et de la qualité de l'élément

- Présentation et justification du modèle conceptuel adopté (recherche pratique, étude de cas, etc.) ;
- Présentation et justification de la méthodologie de recherche (questionnaire, entrevue, observation, etc.) ;
- Explicitation des mesures prises pour assurer la validité et la fiabilité de la recherche ;
- Échantillonnage et analyse des données ;
- Clarté de la présentation des données ;
- Analyse et réflexion ;
- Liens vers des références.

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Echelle de réalisation des critères	Note
– Présentation d'une synthèse aussi précise que globale démontrant une compréhension parfaite.	10
– Les résultats et les conclusions sont fondés sur des preuves et des jugements valides et crédibles.	9
– Présentation des résultats et des conclusions de manière claire.	8
– Existence de preuves de la capacité de fournir une synthèse des résultats qui confirment une compréhension des principaux résultats;	7
– Les conclusions et les déductions sont liées d'une façon pertinente aux questions de recherche, et fondées sur des données probantes et sur le bon jugement.	6
– Insuffisance de preuves de compréhension des principaux résultats;	5
– Les résultats et les conclusions ne sont pas toujours pertinents, et il n'y a pas de lien significatif avec les données probantes ou le bon jugement.	4
–	3
–	2
–	1
– Aucune réponse connexe	0

Liste référentielle pour la mesure du degré de satisfaction des composantes et de la qualité de l'élément

- L'importance de la conclusion pour les objectifs déclarés de la recherche;
- Adéquation du rapport entre la conclusion, les données et les analyses;
- Pertinence du lien avec les références sur le sujet.
- Formulation de recommandations et de propositions.

1	Elaboration du plan de la recherche	x2
2	Etude et analyse des recherches antérieures	x2
3	Présentation de la recherche	X4
4	Conclusions et recommandations	X2
Total		%

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La nature pratique, fonctionnelle et opérationnelle de ce cadre de référence sous la forme de standards et de lignes directrices requiert la mise en place des opportunités et des espaces de questionnements, afin qu'il constitue l'objet d'un large débat scientifique. Aussi est-il conçu pour aider les gestionnaires des politiques de la recherche scientifique et ceux qui en ont la charge, à procéder à la standardisation et à l'évaluation de la recherche diplômante ; ces deux aspects étant des piliers essentiels dans la contribution à une dynamique prometteuse de la recherche scientifique en général.

Ainsi, il a été jugé opportun de conclure ce cadre de référence par des recommandations, dont l'objectif principal est de stimuler l'échange d'avis entre les enseignants chercheurs et les responsables, sur l'avenir de la recherche diplômante, et partant d'envisager la possibilité de s'en inspirer, pour promouvoir ce type de recherche, en rehausser la qualité, et en faire une étape déterminante dans le développement de la recherche scientifique en général. Les principales recommandations se déclinent comme suit :

- L'organisation d'ateliers de formation sur les critères et les indicateurs de l'évaluation de la recherche diplômante ;
- La nécessité de susciter une large dynamique de production de guides spécialisés, puisant leurs fondements communs du présent cadre de référence;
- Accorder la plus grande importance à la création de supports et autres opportunités pour la publication des articles scientifiques,

réalisés par des étudiant(e)s chercheur(e)s et/ou des professeur(e)s chercheur(e)s, dans le respect des normes d'évaluation et d'indexation, reconnues par la communauté scientifique;

- Organiser des formations ciblées pour la maîtrise des langues nationales et des langues les plus utilisées au niveau mondial ;
- Encourager la publication électronique de la recherche diplômante et des articles scientifiques y afférents ou autres ;
- Mise en place de bases de données scientifiques dans divers établissements d'enseignement supérieur relatives à leurs domaines de spécialisation.
- Mise en place de bibliothèques numériques couvrant les diverses disciplines de la recherche scientifique, y compris la recherche diplômante;
- Encourager et stimuler la recherche diplômante, sur la base des normes de qualité, d'excellence et d'innovation, et en faire une première étape pour l'accès à l'univers de la recherche scientifique en général;
- Création de mécanismes de contrôle et du respect, par l'ensemble des chercheur(e)s, des règles éthiques de la recherche scientifique, notamment pour lutter contre le plagiat, l'usurpation et la violation des droits d'auteurs ;
- Instauration d'évaluations régulières de l'état de la recherche scientifique, dont la recherche diplômante, de ses normes et

productions, conformément aux indicateurs de mesure et d'évaluation scientifiquement et universellement reconnus.

